



Rapport d'activité

2025



Le mot du Président

L'année 2025 marquera incontestablement un temps fort de la vie du Syndicat Marne Vive.

Avec l'accord des autorités, la baignade en Marne a fait son grand retour lors de l'été 2025, sur les sites de Maisons-Alfort, de Joinville-le-Pont, de Champigny-sur-Marne et de Saint-Maur-des-Fossés. Cela faisait plus de cinquante ans qu'elle était interdite dans le Val-de-Marne. L'enthousiasme des habitants qui ont (re)découvert les plaisirs de la baignade en milieu naturel est venu récompenser un engagement historique du Syndicat et un effort collectif de la part notamment des gestionnaires d'assainissement dans le sillage du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Marne Confluence et des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Ayant eu l'honneur d'être élu Président du Syndicat en janvier 2025, la concrétisation de la baignade est l'occasion de rendre hommage à mes prédécesseurs. Jean-Louis Beaumont, qui a été précurseur de la reconquête de la baignade en faisant de celle-ci un objectif statutaire du Syndicat dès sa création en 1993. Sylvain Berrios, qui pendant dix ans à la tête du Syndicat et de la commission locale de l'eau, a porté avec ferveur l'objectif baignade au sein du SAGE Marne Confluence, auprès de la population à l'occasion du Big Jump et auprès des autorités.

Le contexte urbain de notre territoire, avec les multiples pressions qui s'exercent sur la ressource en eau et les milieux naturels, nous incite toutefois à rester mobilisés pour que le succès du retour de la baignade puisse s'inscrire dans la durée. Aussi, la signature en 2025 du nouveau contrat territorial Marne Confluence 2025-2030, par 33 partenaires (villes, intercommunalités, départements, aménageurs, financeurs) et pour un montant global de 365 millions d'euros, montre la volonté et la responsabilité des acteurs dans la poursuite des actions.

Le renforcement de son équipe technique au cours de l'année 2025 confirme également que le Syndicat est plus que jamais impliqué auprès des acteurs de son territoire pour les accompagner dans la réalisation de projets favorables à l'amélioration de la qualité de l'eau et à la préservation voire la reconquête des milieux naturels.

L'année 2026 verra les membres du comité syndical de Marne Vive renouvelés à la suite des élections locales. Je souhaite que le Syndicat, à travers ses nouveaux élus et son équipe technique, puisse continuer à jouer un rôle central pour orienter les politiques publiques et préparer l'avenir.

Pierre-Michel DELECROIX

Table des matières

<i>Le mot du Président.....</i>	<i>2</i>
<i>Le Syndicat, d’hier à aujourd’hui</i>	<i>4</i>
<i>Le SAGE Marne Confluence</i>	<i>10</i>
<i>Le contrat territorial Marne Confluence 2025-2030.....</i>	<i>16</i>
<i>Une expertise au service des porteurs de projets</i>	<i>21</i>
<i>Le suivi des grandes démarches</i>	<i>27</i>
<i>Informier et mettre en partage</i>	<i>29</i>
<i>L’objectif Baignade.....</i>	<i>30</i>
<i>L’année 2025 en chiffres</i>	<i>37</i>
<i>Aspects financiers et administratifs</i>	<i>38</i>

Le Syndicat, d'hier à aujourd'hui

Un syndicat au service du bassin versant aval de la Marne

Le territoire

Le périmètre d'action du Syndicat Marne Vive concerne le bassin versant aval de la Marne et de ses affluents soit **270 km² regroupant 52 communes** réparties sur quatre départements (la Seine-et-Marne, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et la Ville de Paris). Il se positionne à l'interface entre la grande couronne francilienne et la zone dense de la métropole parisienne.

La Marne dans ce territoire est la ressource en eau potable de près de 2 millions d'habitants, le support de la navigation commerciale et de loisirs nautiques. Ses berges accueillent des cheminements piétons pour des riverains en quête de ressourcement ou de fraîcheur et elles sont souvent marquées par la vie urbaine. La Marne est riche d'histoire et de culture.

Les affluents de la Marne que sont **le Morbras, le ru de Chantereine, le ru du Merdereau et le ru de Maubuée**, sont des petites rivières urbaines qui ont été fortement transformées au gré de l'extension urbaine au 20^{ème} siècle. Leurs fonctionnalités hydrauliques, écologiques et sociales s'en trouvent aujourd'hui affectées. Ces rivières n'en représentent pas moins des axes structurants de la trame verte et bleue en milieu urbain avec des potentialités de restauration certaines.

La Marne, ses affluents et ses milieux associés sont donc **au cœur d'une mosaïque d'enjeux** qui font toute la richesse du territoire et l'importance de la mise en œuvre d'une stratégie commune, partagée et concertée.

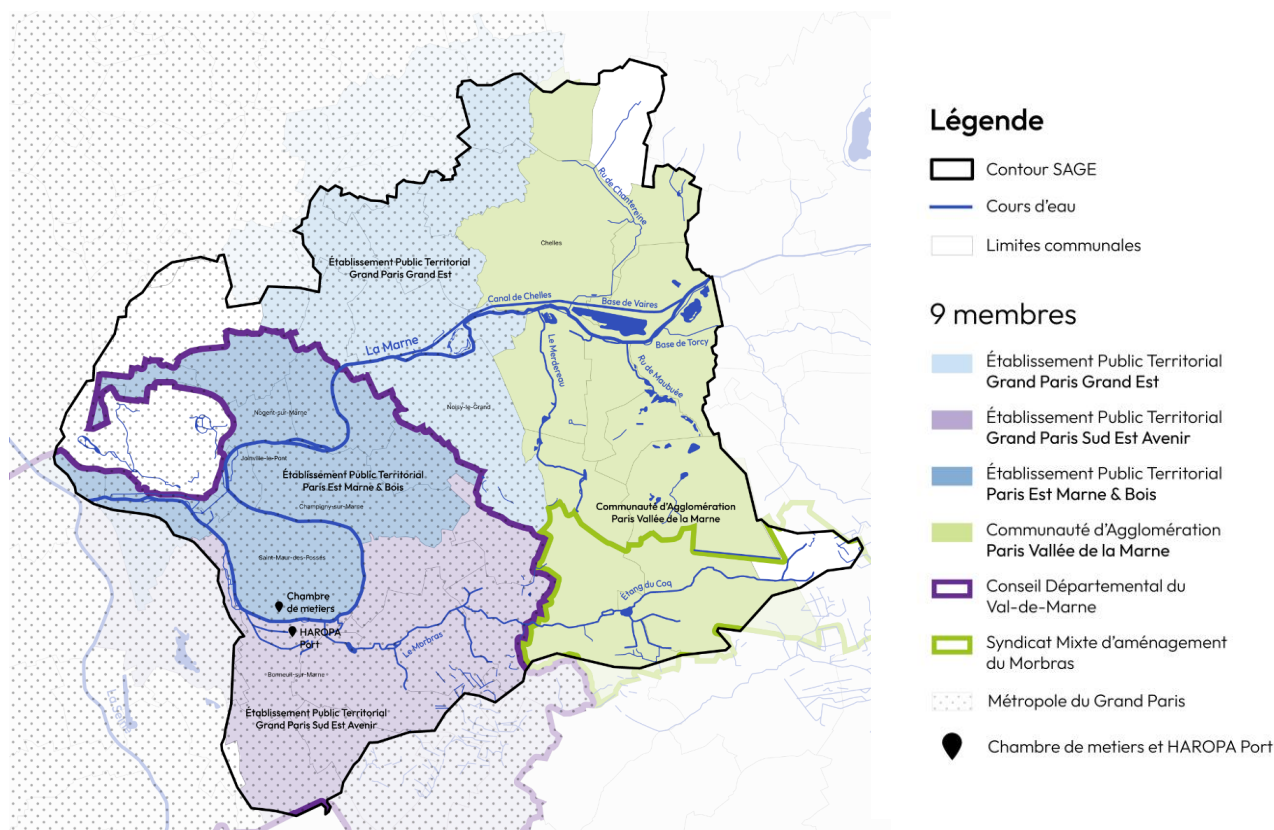


Figure 1 : Périmètres d'intervention administratif et hydrographique du Syndicat Marne Vive et de ses membres

Les membres du Syndicat

Le Syndicat Marne Vive couvre la quasi-totalité du territoire correspondant au périmètre du SAGE Marne Confluence, soit environ 1,3 millions d'habitants.

Il est constitué de **9 membres** représentés par **21 délégués**, constituant le comité syndical.

Communauté d'Agglomération de Paris Vallée de la Marne	Stéphanie BARNIER, Vice-Présidente Edmonde JARDIN Jacques PHILIPPON Suppléante Colette BOISSOT Suppléante Nathalie PEREIRA DA SILVA Suppléant Christian COUTURIER
Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est	Patrick-Michel BRUCH Eric FLESSELLES, Vice-Président Pascal BUTIN Jean Michel BLUTEAU Suppléant Claude SPIQUEL Suppléant Normando MOREIRA Suppléant Pierre BORNAND Suppléante Michèle CLAVEAU
Établissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois	Pierre-Michel DELECROIX, Président Michel DESTOUCHES Tatiana SAUSSEREAU, Vice-Présidente Virginie TOLLARD Suppléante Caroline ADOMO Suppléant Thierry BARNOYER Suppléante Bénédicte MARETHEU Suppléant Sylvain BERRIOS
Établissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir	Jean-Pierre CHAFFAUD Yvan FEMEL Bruno HELIN, Vice-Président Denis OZTORUN Suppléante France BERNICHI Suppléant Bruno CARON Suppléante Françoise LECOUFLE Suppléant François VITSE
HAROPA Ports, Agence Seine Amont à Bonneuil	Éric FUCHS Suppléante Sophie MANCA
Chambre de Métiers et d'Artisanat du Val-de-Marne	Julien MIE
Métropole du Grand Paris	Laurent CATHALA Arnaud VEDIE Suppléant Jean-Pierre BARNAUD Suppléant Patrick DOUET
Conseil Départemental du Val-de-Marne	Chantal DURAND Suppléant Germain ROESCH
Syndicat Mixte d'Aménagement du Morbras	Hocine OUMARI Suppléant Francis IGLESIAS

Tableau 1 : Liste des délégués du Syndicat Marne Vive en 2025

La composition du Syndicat Marne Vive s'est progressivement transformée à la suite de la réorganisation territoriale de 2016 : les communes ont été remplacées par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et établissements publics territoriaux (EPT) porteurs des compétences eau-assainissement, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, aménagement, urbanisme.



Figure 2 : Pierre-Michel DELECROIX élu nouveau Président du Syndicat lors du comité syndical du 10 janvier

Historique, objectifs et missions

Créé en 1993 à l'initiative de collectivités et d'acteurs du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis, le Syndicat mixte Marne Vive, ses membres fondateurs ambitionnent alors **la reconquête de la qualité de la Marne et particulièrement de la baignade**, alors interdite depuis 1970 dans le Val-de-Marne et 1991 en Seine-Saint-Denis.

Sur un territoire encadré à l'ouest par Paris et à l'est par Marne-la-Vallée, à cheval sur la Métropole du Grand Paris et le département de Seine-et-Marne, les membres du Syndicat ont **mutualisé leurs forces autour d'objectifs communs**, pour répondre aux pressions multiples auxquelles sont exposés les cours d'eau et au regain d'intérêt des habitants pour leur cours d'eau.

Les statuts (adoptés en 2017) précisent dans leur article 1 relatif à son objet :

« Il a pour objet l'élaboration, la modification, la révision, le suivi et l'accompagnement dans la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Confluence. Il participe à la préservation et à l'amélioration du milieu naturel (eau, faune, flore) sur le bassin versant de la Marne, à la gestion équilibrée et durable des usages et des milieux ainsi qu'aux opérations pouvant concourir à retrouver l'usage de la baignade en Marne. »

Pour atteindre ses objectifs, le Syndicat Marne Vive a progressivement **diversifié ses actions et s'est doté de différents outils** :

- Dès 1994, il réunit les différents acteurs liés à la rivière et réalise des études de diagnostic en vue d'élaborer un schéma directeur ;

- En 2000, le Syndicat approuve son **Schéma Directeur** : l'objectif baignade est retenu et structure l'ensemble des opérations de son territoire ;
- Dans les années 2000, il élabore un observatoire de la rivière pour sensibiliser aux paramètres indicateurs de la qualité de l'eau ;
- En 2002-2007, le Syndicat anime un **1er contrat de bassin**, programme d'actions pluriannuel pour la Marne que les membres s'engagent à réaliser : 37M€ d'études et de travaux ont été investis ;
- En 2005, il organise avec l'association European River Network (ERN) le **premier Big Jump** sur la Marne ;
- En 2008, le Syndicat s'engage à accompagner les acteurs du territoire aval de la Marne pour élaborer le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Confluence, document stratégique de planification dans le domaine de l'eau, et réalise l'étude préliminaire ;
- En 2010, le Syndicat devient la structure porteuse de la phase d'élaboration du SAGE Marne Confluence ;
- En 2010, un **2e contrat de bassin 2010-2015** est ouvert aux villes non membres du Syndicat pour amplifier la dynamique des opérations pour la rivière. Fin 2015, 106M€ d'études et de travaux ont été engagés pour la Marne et pour le ru de Chantereine ;
- En 2015, le Syndicat lance la première campagne de suivi de la qualité bactériologique de la Marne ;
- En 2017, il **modifie ses statuts** pour prendre en compte l'évolution des compétences et notamment la création de la compétence GEMAPI ainsi que la réorganisation administrative qui redistribue les compétences eau, assainissement, urbanisme et aménagement ;
- En 2018, le **SAGE Marne Confluence est approuvé** le 2 janvier, il fixe 6 objectifs généraux de gestion équilibrée des milieux aquatiques. Le Syndicat est confirmé pour porter la phase de mise en œuvre du SAGE ;
- En 2018, un nouveau **contrat d'actions 2018-2023** « Trame vertes et bleues » (également labellisé « Eau et Climat » en 2021) est signé, regroupant 23 signataires, maîtres d'ouvrages pour un programme d'actions initial de 98M€ ;
- En 2019, le Syndicat déploie une **nouvelle animation « eaux pluviales »** pour sensibiliser à la question de la gestion des eaux pluviales et développer les pratiques de projets plus vertueux ;
- En 2019, le **Plan Paysage** est approuvé et sa diffusion commence avec l'aide des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ;
- En 2021, le Syndicat réunit 5 villes dans le cadre d'un groupement de commande pour accompagner **l'élaboration des profils de baignade**, préalable indispensable à l'ouverture d'une zone de baignade ;
- En 2022 et 2023, le Syndicat accueille de nouvelles collectivités adhérentes et couvre désormais quasi-intégralement le périmètre du SAGE Marne Confluence ;

- En 2023, la Commission Locale de l'Eau délibère en faveur d'un calendrier d'évolution du SAGE, pour intégrer les nouveaux enjeux du territoire ;
- En 2025, [quatre sites de baignade sont autorisés en Marne](#), concrétisant l'objectif statutaire du Syndicat. Pour poursuivre les actions et pérenniser la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux, le [contrat territorial Contrat territorial 2025-2030](#) est signé par 33 partenaires et 365 M€ d'engagements.

Des modalités d'intervention variées

L'objectif du Syndicat est de défendre les multiples intérêts de la rivière, avec les acteurs locaux, les services de l'Etat et ce, grâce à différents outils : les contrats territoriaux, le SAGE Marne Confluence, le Plan de Paysage, le plan baignade...

Le Syndicat [accompagne ses membres](#) au quotidien dans la mise en place de leurs projets et de leurs travaux, il communique sur les résultats obtenus. En parallèle, le Syndicat Marne Vive [dispose d'un programme d'études](#) sur le bassin versant de la Marne et de ses affluents, afin de mieux connaître les milieux aquatiques et humides, leur richesse mais aussi leur vulnérabilité.

Il suit également les grands plans et programmes du territoire afin de sensibiliser les acteurs à la question de l'eau et faire connaître et respecter les objectifs du SAGE. Enfin, il constitue [une gouvernance partagée de l'eau sur le bassin versant aval de la Marne et de ses affluents](#).

Le Syndicat s'engage donc activement pour protéger la Marne et ses affluents tout en tenant compte des aspirations du terrain et des modifications du contexte territorial (cf. Annexe 1 – les Objectifs Généraux du SAGE).

Les moyens

En 2025, l'équipe technique est constituée de [7 personnes](#) :

- 5 ingénieurs : animation du contrat territorial, animation du SAGE Marne Confluence, chargé d'étude « milieux – ressource », chargé de mission « eau dans la ville » (pourvu en juillet 2025), chargée d'étude « baignade et lutte contre la pollution » (pourvu en octobre 2025) ;
- 1 responsable administratif (mis à disposition à temps plein par la ville de Saint-Maur-des-Fossés) ;
- 1 direction ;

Une stagiaire a été accueillie par le Syndicat sur une période de 6 mois. Elle a travaillé sur le sujet de la surveillance de la qualité des eaux de baignade et sur les pollutions en rivière.

Le Syndicat se structure désormais autour de [3 pôles](#) :

- Pôle administratif – direction
- Pôle « outils – planification » : constitué des animations SAGE et Contrat
- Pôle « étude – conseil » : constitué des chargés d'étude thématiques

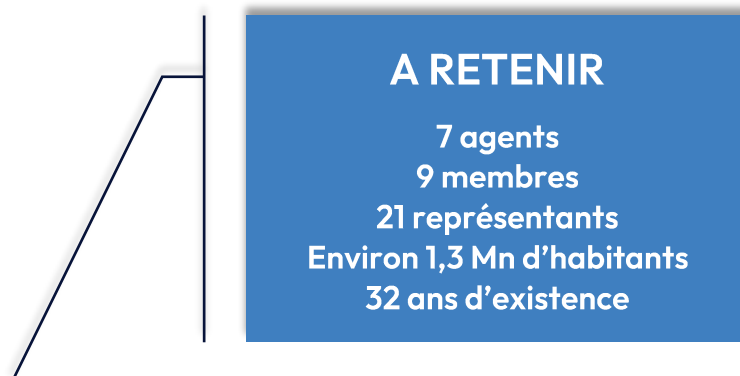
L'équipe technique et administrative du Syndicat est située au 77, quai de la Pie, à Saint-Maur-des-Fossés, en bord de Marne, dans la « Maison de la Nature », qu'elle occupe avec le service Développement Durable de la Ville.



Figure 3 : Journée « hors les murs » de l'équipe du Syndicat en juillet sur le Bras du Chapitre à Créteil, accompagnés par le Président de la commission « Conciliation des usages » du SAGE

Le **budget 2025** est décomposé de la façon suivante :

- un budget de 108 941 € en investissement et 1 991 997 € en fonctionnement ;
- des cotisations des membres et participations volontaires perçues à hauteur de 484 053 € ; fixées par délibération chaque année, elles s'élèvent par exemple en 2025 à 0,30€ / habitant pour les EPT / CA. Des forfaits sont proposés pour les autres entités.
- des subventions perçues à hauteur de 389 563 € sur les dossiers d'études et certains postes d'animation.
- l'autofinancement, qui a complété ce budget.



Le SAGE Marne Confluence

Construire une gouvernance partagée de l'eau et faire évoluer la prise en compte des milieux aquatiques

Le SAGE Marne Confluence, dont l'élaboration a formellement débuté en 2010, a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 2 janvier 2018. Il réunit les acteurs du territoire autour des enjeux de l'eau afin de s'accorder sur des objectifs communs, des orientations d'actions et des règles. Il comprend un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau qui décline 6 Objectifs Généraux, et un Règlement composé de 6 articles que tout porteur de projet sur le territoire est tenu de respecter. Le SAGE touche tous les enjeux de l'eau et s'applique aux plans et projets dans un rapport de compatibilité, à travers son PAGD, et de conformité, à travers son Règlement. Il permet ainsi de faire évoluer la prise en compte de l'eau dans les opérations et les outils de planification – notamment les documents d'urbanisme.

En 2025, la Commission Locale de l'Eau et sa cellule d'animation ont poursuivi le travail de mise en œuvre du SAGE et de préparation de son évolution avec notamment :

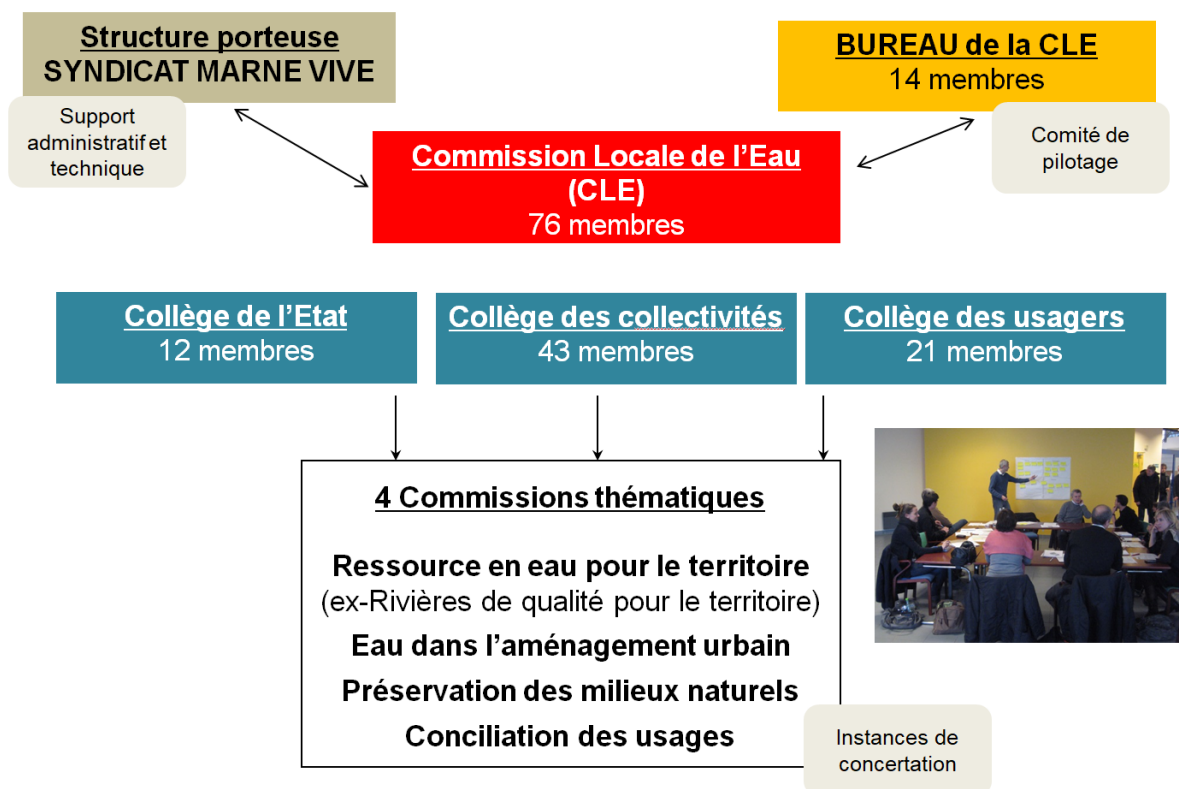
- les réunions de la [CLE le 15 mai](#) puis du [Bureau de la CLE le 25 novembre](#) ;
- le lancement de [l'étude de connaissance de la nappe Eocène du Valois](#), lors d'une réunion tenue en mars ; le BRGM, mandaté pour mener l'étude, a commencé son travail de collecte de données et d'acquisition de connaissances ;
- l'accompagnement territorial pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et le respect de la conformité des projets avec le SAGE ;
- la rédaction d'un cahier des charges pour un [marché « Bilan-Evaluation du SAGE Marne Confluence et étude des perspectives d'évolution »](#).
- la réunion du [groupe de travail « pollution » le 3 juillet](#), préparatoire à la réouverture des sites de baignade en Marne.



Figure 4 : Réunion de la Commission Locale de l'Eau du 15 mai 2025 en Préfecture du Val-de-Marne

L'animation des instances, espaces de travail collectif

Les attentes exprimées par les acteurs vis-à-vis du SAGE et de ses instances, comme **lieux d'information, de débat, de co-construction**, demeurent fortes. Le Syndicat, en tant que structure porteuse de l'animation de la démarche, se mobilise au quotidien et dans la mesure de ses moyens pour jouer ce rôle de mise en réseau et d'information.



NB : la Commission « Rivières de qualité pour le territoire » a été renommée, fin 2024, en commission « Ressource en eau pour le territoire ».

La Commission Locale de l'Eau

Le Syndicat a réuni la Commission Locale de l'Eau le 15 mai. Il a été notamment procédé à **l'élection du nouveau président de la CLE en la personne de Pierre-Michel DELECROIX** – Président du Syndicat Marne Vive.

Figurait également à l'ordre du jour la modification n°2 des règles de fonctionnement de la CLE, pour prendre acte des évolutions introduites par le « décret SAGE » du 2 décembre 2024. Le recours à la visioconférence est désormais possible pour les réunions de la CLE et des mesures peuvent être prises par le président de la CLE en cas d'absence répétée d'un membre de la CLE.

Des avis favorables ont également été formulés sur le projet de contrat territorial 2025-2030 et sur le plan départemental de l'eau de Seine-et-Marne 2025-2030 ; une contribution à la consultation sur l'avenir de l'eau et les enjeux du bassin Seine Normandie a aussi été apportée.

Le Bureau

Le Bureau a été réuni le 25 novembre pour préparer la réunion de la CLE suivante (tenue en janvier 2026). Le projet de programme de travail 2026, le suivi des études associées au SAGE, la stratégie de communication interne et externe à la CLE figuraient à l'ordre du jour.

Au cours de l'année 2025, des mails d'information aux membres de la CLE ont été adressés pour partager des publications, des événements, des informations en lien avec les objectifs du SAGE. Cela a permis d'entretenir un lien avec les membres de la CLE en dehors des réunions plénières.

Les commissions thématiques

En accord avec la feuille de route 2024-2026 des commissions thématiques et notamment la commission « ressource en eau pour le territoire », le **groupe de travail « pollution » a été organisé le 3 juillet**. Dans le contexte de la réouverture de sites de baignade en Marne, usage sensible aux risques de pollutions, ce groupe de travail a rassemblé notamment les gestionnaires de baignade, les producteurs d'eau potable et les gestionnaires d'assainissement. Cette réunion a permis de présenter les procédures d'alerte en cas de pollution, d'actualiser l'annuaire de contacts, d'exposer les mesures préventives prises et les capacités d'intervention mobilisables par chaque acteur.

Concomitamment à ce groupe de travail, le **réseau des « gardiens de l'eau »** (comprenant des représentants d'usagers de la rivière et d'associations) a été activé pour appeler la vigilance de chacun dans la détection de pollutions en Marne et la diffusion de l'alerte le cas échéant. Les communes riveraines de la Marne ont, quant à elles, été sensibilisées sur leur rôle de relai de l'alerte à travers leur Plan Communal de Sauvegarde.

QUE FAIRE SI JE CONSTATE UNE POLLUTION EN RIVIERE
REAGIR VITE, C'EST LIMITER LES DEGATS !

ALERTEZ SI VOUS CONSTATEZ
Couleur ou odeur anormale, irisation, mousse, poissons morts, rejets assainissement/industriel

APPELEZ VOTRE MAIRIE
LES POMPIERS 18 OU 112

DONNEZ DES INFORMATIONS UTILES
Lieu précis
Heure du constat
Description (type de pollution, étendue)
Photo si possible

NE PAS FAIRE
Ne pas toucher l'eau ou les poissons morts
Ne pas tenter de stopper la pollution
Attendez les secours

EXEMPLES DES POLLUTIONS
Irisation aux hydrocarbures
Présence de mousse
Rejet assainissement
Rejet fioul domestique

FICHE DE SIGNALEMENT POLLUTION EN RIVIERE

DONNEUR D'ALERTE
Nom et prénom de l'observateur : _____
E-mail : _____ Téléphone : _____

DESCRIPTION DE LA POLLUTION
Date de l'observation : ____ / ____ / ____ Heure : _____
Lieu : _____ Coordonnées GPS : _____

TYPE DE POLLUTION

<input type="checkbox"/> Rejet d'assainissement	<input type="checkbox"/> Poissons morts
<input type="checkbox"/> Rejet industriel	<input type="checkbox"/> Déchets
<input type="checkbox"/> Hydrocarbure	<input type="checkbox"/> Autre : _____
<input type="checkbox"/> Présence de mousse	

COULEUR DE L'EAU

<input type="checkbox"/> Marron à noir	<input type="checkbox"/> Egoûts
<input type="checkbox"/> Blanchâtre à grisâtre	<input type="checkbox"/> Chlore
<input type="checkbox"/> Irisation	<input type="checkbox"/> Essence / fioul
<input type="checkbox"/> Autre : _____	<input type="checkbox"/> Autre : _____

ETENDUE & EVOLUTION
Surface / linéaire estimé : _____

<input type="checkbox"/> Stable	<input type="checkbox"/> En propagation	<input type="checkbox"/> En diminution
---------------------------------	-----------------------------------------	----------------------------------------

NOTES COMPLEMENTAIRES

Figure 5 : Fiches d'aide à l'identification et au signalement de pollution en rivière produites par le Syndicat

Fin 2025, le Syndicat a sollicité un conseil juridique pour clarifier ses possibilités d'intervention et de recours en cas de pollution en rivière et son articulation avec les autres parties prenantes.

Lancement d'une étude inter-SAGE sur la ressource en eau de la nappe Eocène du Valois

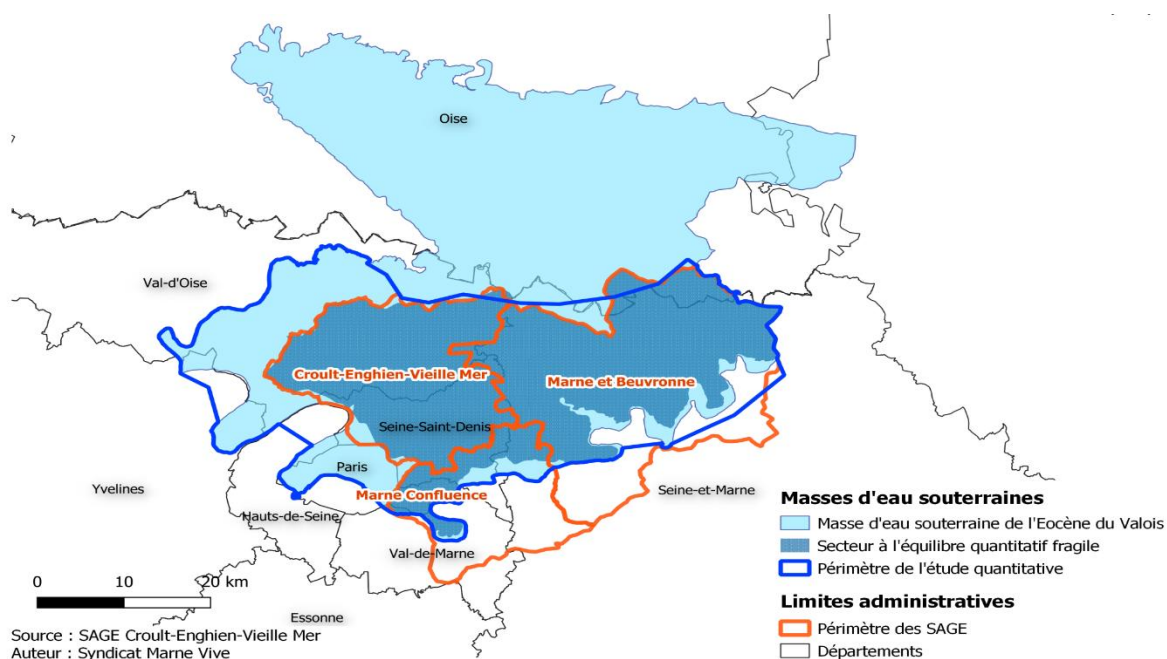


Figure 6 : Cartographie du périmètre de l'étude quantitative sur la nappe Eocène du Valois

Face aux effets du changement climatique et à l'accroissement des épisodes de sécheresse (fréquence et intensité), les acteurs du territoire se mobilisent pour anticiper les répercussions sur la ressource en eau et ses usages. Identifiée dans le SDAGE Seine-Normandie 2022-2027 comme **secteur à équilibre quantitatif fragile**, la nappe souterraine de l'Eocène du Valois nécessite de mettre en place une stratégie de gestion adaptée à cette situation. Au préalable, il est nécessaire de **disposer de connaissances robustes sur le fonctionnement des hydrosystèmes** associés à cette nappe. Cette étude permettra ensuite de définir les volumes prélevables dans cette nappe et les trajectoires de prélèvement pour chaque usager.

Au regard de l'étendue de cette nappe qui dépasse le périmètre du SAGE Marne Confluence, il a été proposé une **collaboration inter-SAGE**, réunissant les SAGE du Croult-Engchien-Vieille Mer, de Marne et Beuvronne et Marne Confluence, afin de porter ensemble cette étude. Ainsi, après avoir signé en 2024 une convention de groupement de commande entre les trois structures porteuses et une **convention de recherche et développement** avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) pour mener cette étude.



Figure 7 : Réunion de lancement de l'étude quantitative sur la nappe Eocène du Valois le 11 mars 2025

L'étude a été officiellement lancée le 11 mars 2025 à l'occasion d'une réunion des parties prenantes, avec une cinquantaine de participants. Le travail de synthèse bibliographique et de préparation de relevés de terrain a ainsi été mené au cours de l'année 2025.

L'étude sur la nappe Eocène du Valois vise à [préparer la gestion structurelle et sur le long terme de la ressource](#) de cette masse d'eau. A plus court terme, le Syndicat participe aux comités ressource en eau des départements de la petite couronne parisienne et du département de Seine-et-Marne pour assurer le suivi et la gestion régulière de la ressource et notamment si cela s'avère nécessaire la gestion de crise.

L'appui à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, un enjeu essentiel pour esquisser le territoire de demain

La mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE devait réglementairement être opérée avant fin 2020, facilitant ainsi l'émergence d'opérations d'aménagement et d'urbanisme compatibles et conformes avec le SAGE.

Depuis l'approbation du SAGE, le Syndicat a multiplié les outils et les canaux de diffusion d'information et d'analyse des documents d'urbanisme pour accompagner ces changements et convaincre les collectivités du sens que le projet de territoire du SAGE peut apporter en matière de cadre de vie, de rapport aux cours d'eau, aux milieux naturels, etc.

L'élaboration des PLU intercommunaux (PLUi), appelés à remplacer les PLU communaux, marque une évolution notable. Ces dernières années, ce sont successivement le PLUi de Paris Est Marne et Bois (2023), le PLUi de Grand Paris Grand Est (2024) et le PLUi de Grand Paris Sud Est Avenir (2025) qui ont été approuvés. Le basculement vers les PLUi constitue une opportunité d'harmonisation des prescriptions à une échelle intercommunale, plus en phase avec les objectifs du SAGE. Cela nécessite néanmoins [un travail d'accompagnement poussé auprès des Etablissements Publics Territoriaux \(EPT\)](#) concernés par l'élaboration de ces documents. En 2025, l'effort particulièrement porté sur le PLUi de Grand Paris Sud Est Avenir et, plus ponctuellement, sur quelques PLU à enjeux en Seine-et-Marne.

Après 8 ans de mise en œuvre, [le Syndicat a pu à travers l'animation du SAGE s'impliquer dans la quasi-totalité des documents d'urbanisme](#) inclus dans le périmètre du SAGE. Ce travail d'analyse et d'accompagnement sur le volet « urbanisme » fera l'objet en 2026 d'un bilan et d'une évaluation pour questionner l'impact du SAGE sur ces documents et mesurer les progrès réalisés ou restant à réaliser.

La formulation des avis sur les dossiers, un engagement réglementaire et la mise en lumière des besoins d'accompagnement

Dans le cadre de sa mission de mise en œuvre du SAGE, le Syndicat Marne Vive se doit d'[accompagner la CLE dans la formulation des avis sur les Dossiers Loi sur l'Eau \(DLE\)](#) pour lesquels elle est consultée. L'objectif est de veiller au respect des objectifs et des prescriptions du SAGE par les porteurs de projets. Il est précisé que l'avis de la CLE est un avis consultatif mais versé au dossier réglementaire dans le cadre de la consultation du public.

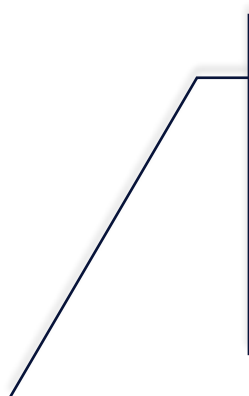
En 2025, la CLE a été saisie sur un dossier soumis à Autorisation Environnementale relatif au renouvellement de l'autorisation de dragage en Marne et de gestion des sédiments pour la période 2024 à 2034, porté par Voies Navigables de France. L'avis rendu est favorable sous

réserve notamment de localiser et préserver les frayères et les zones humides et de restreindre la période de travaux pour ne pas impacter les sites de baignade.

La cellule d'animation du SAGE a été sollicitée pour analyse technique sur un dossier d'Autorisation en phase d'instruction préalable, concernant le projet de filtration membranaire haute performance porté par le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) et qui concerne notamment l'usine de production d'eau potable située à Neuilly-sur-Marne. Des observations concernant les prélèvements et les rejets du projet, ainsi que les aménagements induits sur le site, ont été remontées au service instructeur de la police de l'eau. En application des nouvelles règles de fonctionnement adoptées par la commission locale de l'eau en 2025, une [réunion de présentation du projet aux membres de la CLE, préalable à la saisie formelle de la CLE](#) pour avis (intervenue début 2026), a été organisée en visioconférence à l'initiative du Président de la CLE. Cette réunion organisée en octobre a permis à près d'un tiers des membres de la CLE de s'informer sur le projet et de poser leurs questions. Le succès de cette démarche montre son intérêt et appelle la reproduire à l'avenir.

En outre, sur les 22 dossiers soumis à Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau reçus en 2025, pour analyse technique de la cellule d'animation du SAGE, [une dizaine ont fait l'objet d'une analyse technique par la cellule d'animation du SAGE](#), en ciblant les projets les plus à enjeux. Ce travail s'inscrit dans [une collaboration efficace avec les services de Police de l'Eau](#), qui pilotent l'instruction de ces dossiers.

Le Syndicat accompagne également les opérateurs dont les projets sont soumis aux articles du Règlement du SAGE pour les aider à la mise en conformité de leurs opérations. [La vocation du Syndicat consiste davantage à sensibiliser et conseiller les porteurs de projets qu'à instruire des autorisations administratives](#). Cette approche s'avère d'autant plus efficace si les échanges interviennent le plus en amont possible des projets.



A RETENIR

- 1 réunion de la CLE
- 1 réunion du Bureau
- 1 groupe de travail réuni
- 3 documents d'urbanisme analysés
- 13 Dossiers Loi sur l'Eau analysés
- 1 étude inter-SAGE engagée

Le contrat territorial Marne Confluence 2025-2030

S'engager collectivement dans la préservation de la ressource en eau, l'adaptation au changement climatique, et la reconquête de la trame verte et bleue.

Le contrat territorial Marne Confluence, signé en 2025 pour une période de six ans (2025-2030), constitue l'outil principal de la mise en œuvre du SAGE Marne Confluence.

Ce programme d'actions pluriannuel comporte des études et des travaux répartis sur l'ensemble du bassin versant et portés par divers maîtres d'ouvrages, chacun dans leur champ de compétence. Il concerne 33 entités, 121 actions, pour un montant global de 365 M€.

Les porteurs de projets ayant inscrit des actions dans ce contrat bénéficient de financements prioritaires des 3 partenaires financiers que sont l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région Ile-de-France et le Département de Seine-et-Marne.

Ce nouveau contrat s'inscrit dans la continuité du contrat 2018-2023 et renforce son envergure. Il élargit le nombre de signataires (10 entités supplémentaires – principalement des villes et des aménageurs). Il poursuit désormais 5 objectifs communs, quatre d'entre eux figurant déjà dans le précédent contrat, un nouvel objectif relatif à la sobriété et aux économies d'eau faisant son apparition, en réponse aux épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents.

Le Syndicat Marne Vive assure l'animation du Contrat : il accompagne les signataires dans la réalisation du programme prévisionnel, il intervient au besoin en tant que facilitateur ou expert technique et il organise les échanges nécessaires au bon déroulement du Contrat.



Cinq objectifs pour répondre aux enjeux du territoire



Objectif A
Restaurer le milieu naturel et poursuivre la mise en œuvre d'une Trame verte et bleue régionale

Objectif C
Améliorer la qualité des eaux superficielles et contribuer à la reconquête de la baignade en Marne

Objectif B
Gérer à la source les eaux pluviales et œuvrer pour une ville perméable et plus riche en nature

Objectif D
Favoriser la sobriété et les économies d'eau pour réduire la pression sur la ressource en eau

Objectif E
Animer, sensibiliser et coordonner les actions dans une approche globale à l'échelle du bassin versant



Biodiversité
Reconquête des fonctionnalités écologiques



Trame Verte
Améliorer la continuité écologique



Trame Bleue
Restaurer les milieux aquatiques et humides



Eaux pluviales
Infiltration à la source de l'eau de pluie



Assainissement
Reconquête de la qualité de l'eau



Sobriété
Réduire la pression sur la ressource en eau



Figure 8 : Lancement officiel du contrat 2025-2030 le 14 octobre 2025 lors de la cérémonie de signature

Un agent est dédié à l'animation du Contrat dont la mission principale est de **faciliter l'émergence des opérations** et leur **financement** et d'apporter un **soutien technique** aux porteurs de projet.

En 2025, une part conséquente du travail d'animation a porté sur la finalisation du contrat 2025-2030 et sur l'organisation de la **signature officielle du contrat, qui a eu lieu le 14 octobre 2025** à Sucy-en-Brie.

La cérémonie de signature a été un temps fort de mobilisation des acteurs. Plus de 70 personnes étaient présentes pour témoigner de l'intérêt de réunir les forces de chacun et de donner de la cohérence à l'action à travers le contrat. Un temps forum a permis à certains signataires d'exposer leurs missions. Pour clore cette journée, une visite terrain a offert l'occasion de prolonger les échanges et de valoriser des projets réalisés ou à venir. Les participants se sont rendus sur les abords du ru de la Fontaine de Villiers et du Morbras pour parler de diagnostic et de restauration de cours d'eau, puis au sein du groupe scolaire Fosse Rouge à Sucy-en-Brie sur le thème de la gestion intégrée des eaux pluviales, et enfin autour du lac du Grand Val qui a fait l'objet d'une valorisation écologique par la ville,



Figures 9 : Temps forum avant la cérémonie de signature du contrat le 14 octobre

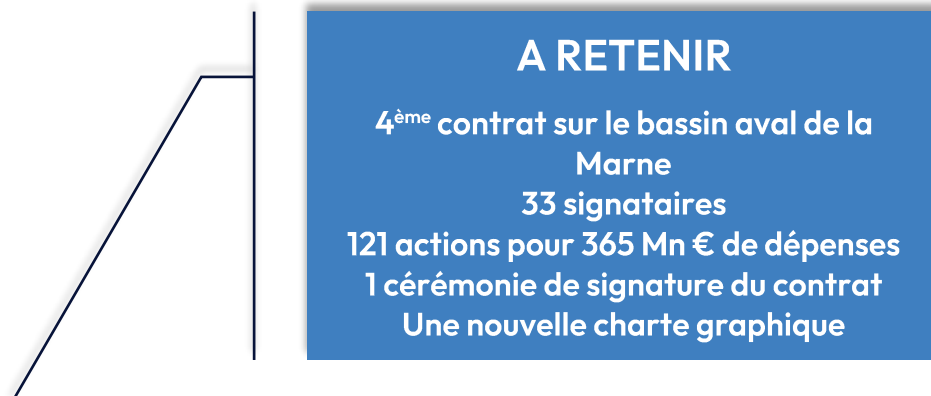


Figures 10 : Visite de terrain suite à la signature du contrat – Arpentage et intervention du Maire de Noisieu et de la MGP aux abords du ru de la Fontaine de Villiers (photos du haut) ; Présentation du groupe scolaire Fosse Rouge par le Maire de Sucy-en-Brie et la maîtrise d'œuvre (photos du milieu) ; Présentation des travaux de valorisation écologique du lac du Grand Val par la ville de Sucy-en-Brie (photos du bas)

Bien que la signature du contrat soit intervenue en octobre, le travail d'accompagnement des porteurs de projets a été initié dès le début de l'année, à la faveur des 34 entretiens et échanges complémentaires menés avec les potentiels signataires pour consolider le programme d'actions, identifier les dispositifs d'aides mobilisables et assurer l'articulation avec les autres démarches du territoire. L'accompagnement a été consolidé à la mi-année avec le renfort de l'équipe d'animation du Syndicat, notamment sur la thématique de l'eau dans la ville (voir ci-après « Une expertise au service des porteurs de projets »).

Le **suivi d'actions prioritaires** a par exemple concerné : les études sur le bassin versant du ru de Chantereine, l'étude des potentialités de restauration des petits cours d'eau en petite couronne, les Schémas Directeurs d'Assainissement Intercommunaux de l'EPT GPGE et de la CAPVM, les projets d'aménagement de la ZAC Charmeraie à Boissy-Saint-Léger et du quai du Rancy sur le port de Bonneuil-sur-Marne.

En parallèle, une stratégie de mobilisation des acteurs du Contrat a été engagée pour favoriser l'appropriation des thématiques du Contrat. Les **outils de communication du Contrat ont également évolué** avec la construction d'une charte graphique, d'un flyer de présentation et de contenus de communication (articles).



Une expertise au service des porteurs de projets

Apporter une expertise pour des projets vertueux intégrateurs des paysages de l'eau en ville

En 2025, le Syndicat Marne Vive a (ré)investi certaines thématiques à enjeux pour le territoire. Au sein du pôle « Etude et conseil », constitué fin 2023, deux postes ont été pourvus en janvier et en juillet sur les thématiques « milieux et ressource en eau » et « gestion des eaux pluviales et désimperméabilisation ». Cela a permis, en appui des animations du SAGE et du contrat Marne Confluence, de **renforcer la capacité du Syndicat à capitaliser des connaissances et à développer une expertise** au service des porteurs de projets.

Accompagner la valorisation de l'eau dans la ville

La gestion à la source des eaux pluviales figure parmi les **thématiques prioritaires du SAGE Marne Confluence**. Dès 2019, le Syndicat a mis en place une animation thématique dédiée et a ainsi confirmé un engagement fort pour une gestion intégrée des eaux de pluie. Cette animation résolument opérationnelle s'adresse à tout porteur de projets (collectivités, aménageurs, bailleurs...). Elle vise à **susciter, faire émerger, dynamiser et suivre les actions de gestion intégrée des eaux pluviales** qui concourent à la mise en œuvre du SAGE. Le Syndicat se positionne ainsi comme un interlocuteur privilégié des opérateurs du territoire et un relai territorial de l'Agence de l'eau et de la Région Île-de-France, fortement impliqués sur ce sujet.

A la suite d'une période de vacance du poste depuis fin 2023, l'animation a été relancée, avec le recrutement le 1^{er} juillet 2025 d'un chargé de mission eau dans la ville, avec le soutien de l'Agence de l'eau et de la Région Ile-de-France. Les six derniers mois de 2025 ont été consacrés à communiquer sur l'accompagnement du Syndicat. Un courrier aux maires et une plaquette de communication ont été élaborés pour rappeler les trois missions de l'animation pluviale : **sensibilisation, accompagnement technique et aide à la mobilisation de financements**. Cette période a également permis de reconstituer le réseau et l'expertise développés entre 2019 et 2023 auprès des porteurs de projets potentiels (communes, aménageurs, bailleurs...) via des rencontres directes et des visites terrain.

Plusieurs projets accompagnés jusqu'en 2023 ont été concrétisés en 2025. Ainsi, ce sont :

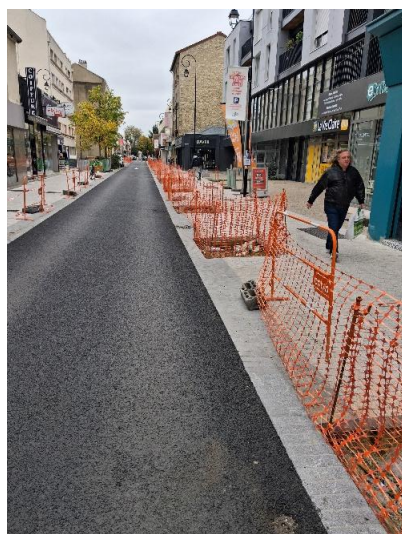
- **16 projets** qui ont bénéficié d'une subvention de la part de l'Agence de l'Eau, pour un montant cumulé d'aide de **près de 2.35 M€** ;
- **11 projets** qui ont bénéficié d'une subvention de la part de la Région Ile-de-France (au titre des politiques régionales (Milieu Aquatiques, 100 îlots de fraîcheur, Plan Vert), pour un montant cumulé d'aide de **1.3 M€** ;

Ces projets ont permis la **déconnexion de plus de 50 000 m²** de surface pour lesquelles la pluie est désormais gérée en infiltration plutôt que via les réseaux.

Ces résultats témoignent d'une dynamique positive mais qui reste contrastée. On distingue :

- **Un début de massification des opérations sur certaines villes** : Saint-Maur-des-Fossés, Fontenay-sous-Bois, Charenton-le-Pont, qui ont bénéficiés de subventions croisées de l'AESN et de la Région Ile-de-France ; d'autres communes ont réalisé plusieurs opérations mais sans faire appel à ces aides : Champigny-sur-Marne, Joinville-le-Pont. Les opérateurs comme Expansiel, filiale promotion immobilière de Valophis, ont déjà réalisé quelques projets en mobilisant des financements dans le domaine de l'eau. Enfin, les aides et principes de gestion intégrée des eaux pluviales semblent relativement bien connus des aménageurs mais ceux-ci n'ont pas sollicité ces dispositifs en 2025.
- **Une prépondérance de projets accompagnés dans le Val-de-Marne** (secteur des EPT PEMB, GPSEA), avec une dynamique moindre en Seine-Saint-Denis (GPGE) et des opérations moins généralisées en Seine-et-Marne (CAPVM)

L'enjeu est donc de poursuivre l'accompagnement pour massifier les projets de gestion intégrée des eaux pluviales, que l'animation du Syndicat doit aider à impulser et structurer au sein de chaque collectivité, porteur de projets et aménageur du territoire, à la faveur des nouvelles mandatures municipales en 2026.



Figures 11 : Photos du haut - Aménagement du Bd Auguste Blanqui (infiltration et désimperméabilisation du stationnement) à Champigny sur Marne, novembre 2025 ; Travaux d'espaces publics par Valophis, Cité Fabien, à Bonneuil-sur Marne, juillet 2025

Photos du bas - Aménagement de la rue Baratte Cholet - rue commerçante très fréquentée - à Saint-Maur-des-Fossés, août 2025 ; Désimperméabilisation totale de la rue Pasteur (enrobé drainant, espaces verts d'infiltration) pour résorber les inondations par ruissellement, Brou-sur-Chantereine, 2025

La sensibilisation et le développement d'une nouvelle culture de travail technique passe également par [la formation des bureaux d'études et maîtrises d'œuvre](#). Ainsi, le Syndicat Marne Vive a fortement contribué à [l'organisation d'un webinaire](#) en collaboration avec les autres animations « pluviales » d'Île-de-France :

Webinaire « Revenez à la source ! Assurez la gestion intégrée des eaux pluviales dans vos projets »
3 décembre 2025 A destination des maîtrises d'œuvre : architectes, urbanistes paysagistes, bureaux d'études géotechniques, hydraulique, VRD, etc.
Co-organisation avec SMBVB, Espaces, SIAHVV, Syndicat de l'Orge, Agence de l'eau Seine Normandie
<ul style="list-style-type: none">● Présentation du rôle des animation « pluviales » en Île-de-France● Enjeux de la gestion des eaux de pluie en infiltration● Techniques de gestion intégrées des eaux pluviales : démarche de conception, solutions techniques, écueils à éviter en phase étude et phase chantier● Retours d'expériences de deux bureaux d'études
Environ 120 participants

Enfin, plusieurs démarches ont été poursuivies ou finalisées :

- [L'accompagnement à la mise en compatibilité des zonages pluviaux](#), sur les territoires des EPT Grand Paris Grand Est et de la CA Paris Vallée de la Marne ainsi que du Conseil Départemental du Val-de-Marne, et la tenue de réunions de coordination avec les EPT / Départements / intercommunalités du 93 et du 77.
- La [contribution à la Charte « Natur'Eau 77 »](#) du Conseil départemental de Seine-et-Marne, qui vise notamment à fédérer les acteurs de l'eau et de l'aménagement autour d'engagements en faveur de la gestion intégrée de l'eau. Des interactions avec les équipes du Département sont régulières pour coordonner l'action du Syndicat avec celle du Département dans le cadre de son offre « ingénierie départementale 77 ».
- Le recrutement d'un stagiaire a été décidé fin 2025, afin de relancer et finaliser le projet de cartographie qui vise à [valoriser les opérations de gestion intégrée des eaux pluviales déjà réalisées](#) sur le territoire de Marne Confluence.



A RETENIR

1 animation dédiée
27 projets subventionnés par l'AESN et la Région IdF
>50 000 m² de surfaces déconnectées des réseaux
1 webinaire organisé à l'attention des bureaux d'études et maîtrises d'œuvre

Accompagner la restauration et la gestion des milieux aquatiques et humides

La préservation des milieux naturels, qu'il s'agisse des milieux aquatiques (cours d'eau, lacs, étangs) et humides, est une préoccupation depuis l'origine du Syndicat. Ces milieux assurent de nombreuses fonctions et rendent des services écosystémiques aux humains. Aussi, il est essentiel de [mieux connaître ces milieux, en les cartographiant et en les décrivant, pour adapter les modalités de protection, de restauration, de gestion.](#)

Au cours des dix dernières années, la gouvernance de la gestion de ces milieux a fortement évolué, à la suite de la réorganisation territoriale de 2016 (création et fusion d'EPT et d'EPCI, création de la Métropole du Grand Paris) et de l'introduction de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » - dite GEMAPI.

L'action du Syndicat s'est ainsi déclinée de différentes manières et a évolué dans le temps :

- [entre 2010 et 2015, plusieurs études générales sont pilotées par le Syndicat](#) : étude des potentialités écologiques de la Marne ; étude de la faune et de la flore perturbant l'équilibre écologique de la Marne ; inventaire et caractérisation des zones humides sur le territoire du SAGE Marne Confluence.
- sur la même période 2010-2015, l'animation du contrat de bassin permet d'accompagner la réalisation de plusieurs projets de restauration des berges de la Marne, comme au Perreux-sur-Marne, à Noisy-le-Grand, à Bonneuil-sur-Marne.
- entre 2018 et 2023, le Syndicat poursuit l'accompagnement des porteurs de projets à travers l'animation du contrat territorial.
- en 2021, compte-tenu de la recomposition récente du paysage institutionnel et de l'absence de projets de restauration des berges, le Syndicat relance la mobilisation des acteurs autour de la restauration écologique des berges. Les acteurs sont rencontrés, des réunions sont organisées (restitution des entretiens, présentation de la compétence GEMAPI, présentation du guide d'entretien écologique des berges édité par le Syndicat) et des visites sont animées pour valoriser des retours d'expériences concrets de berges restaurées (au Perreux-sur-Marne, à Torcy).
- [en 2025, un marché d'accompagnement et expertise sur l'entretien et la restauration écologique des berges de Marne est lancé](#), en accord avec les acteurs GEMAPIens. Celui-ci a pour objectif de répondre aux sollicitations formulées par plusieurs villes et ainsi de donner différents exemples de projets qui pourraient être portés sur le territoire.

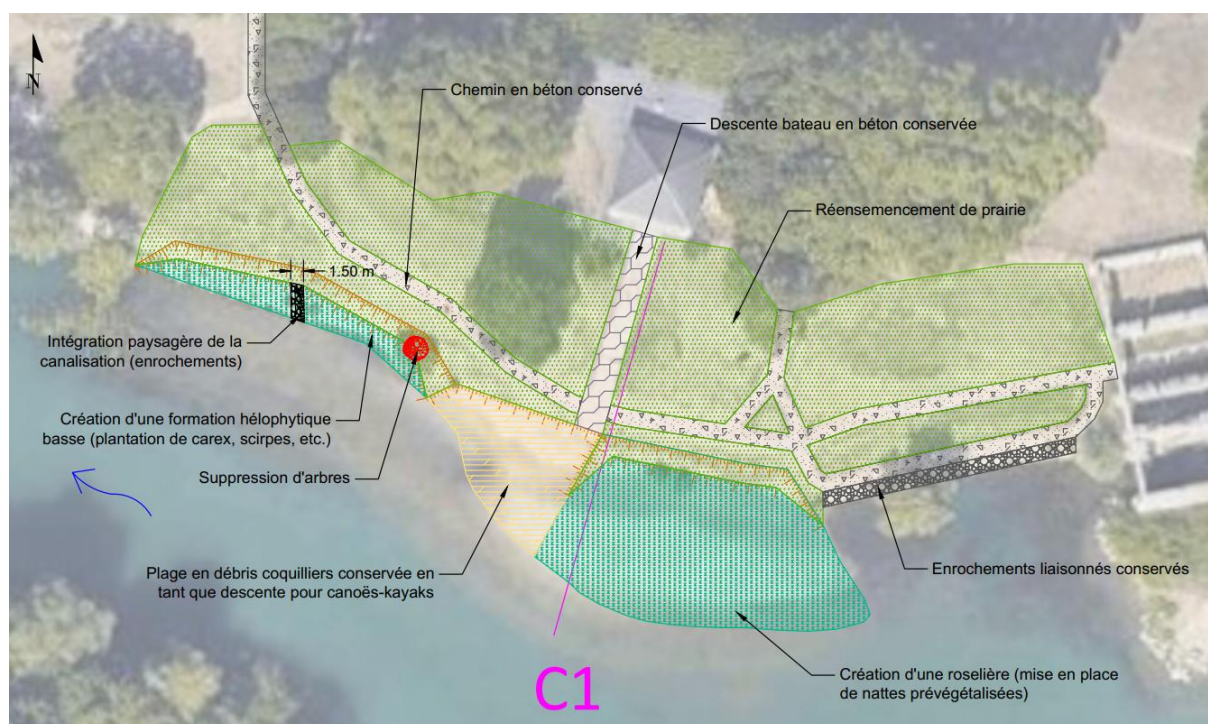
Aujourd'hui, dans le cadre de l'animation du contrat Marne Confluence 2025-2030, le Syndicat renforce ses capacités d'animation et de conseil. Avec la [création du poste « milieux – ressource »](#), effectif depuis janvier 2025, le Syndicat dispose désormais d'une expertise dédiée sur la thématique des milieux naturels (voir ci-dessous).

Focus sur la mission d'expertise des berges de la Marne

L'étude de restauration écologique des berges de la Marne s'attache à **impulser une dynamique de projets sur les bords de Marne**, en instaurant un dialogue entre les collectivités compétentes sur la GeMAPI et les villes riveraines de la Marne. L'étude vise ainsi à suggérer des scénarios de restauration, qui pourront ensuite être précisés dans le cadre d'études opérationnelles portées par les entités compétentes. En 2025, **4 communes du territoire ont ainsi été accompagnées : Chelles, Sucy-en-Brie, Saint-Maurice et Neuilly-Plaisance.**

Ces études de cas ont permis de fournir un premier diagnostic de berges sur un périmètre défini avec les partenaires impliqués. Le bureau d'étude a ensuite proposé des scénarii de restauration en fonction de la typologie de la berge, de l'état et du potentiel écologique et des besoins et attentes de chaque commune.

Le rendu final est réalisé sous la forme d'un rapport comprenant le diagnostic écologique des berges, les scénarii hiérarchisés en fonction des ambitions et une estimation budgétaire. Il a été présenté aux équipes techniques et aux élus des communes. Les GeMAPIens ont été associés tout au long de l'étude pour être en mesure de poursuivre les études si les villes souhaitent donner suite aux propositions formulées.



Figures 12 : Berges artificialisées sur le chemin de halage à Chelles (photo en haut à gauche) ; Exemple de berges restaurées au Perreux-sur-Marne (phot en haut à droite) ; Exemple de scénario sur un tronçon de berges à Chelles

Identifier et caractériser les zones humides

Les zones humides sont des milieux fragiles et précieux. En 2014, le Syndicat menait une étude d'inventaire et de caractérisation des zones humides sur le territoire du SAGE Marne Confluence. Cet inventaire révélait la **perte de plus de 80% des surfaces de zones humides en un siècle** et l'état dégradé et morcelé des zones humides encore existantes. En réponse à ce constat, il était inscrit dans le SAGE, approuvé en janvier 2018, des objectifs de préservation et de restauration dans les plans et programmes du territoire, ainsi que des règles strictes de protection vis-à-vis des projets d'aménagement susceptibles de les impacter.

En 2024, une stagiaire au sein du Syndicat mène un travail de bilan de l'évolution des surfaces de zones humides dans le périmètre du SAGE. Il est alors mis en évidence l'identification de 44ha de zones humides non cartographiées par le SAGE et de fait moins bien protégées.

Anticipant l'évolution prochaine du SAGE, **un projet d'actualisation de l'étude de 2014 est initié courant 2025**, ayant pour objectif de compléter la cartographie des zones humides, d'améliorer leur caractérisation, d'identifier les potentialités de création de milieux humides. Un volet de sensibilisation est également prévu pour acculturer les acteurs. Cette étude sera réalisée en 2026-2027.

Suivre les études structurantes des partenaires

Le Syndicat est **associé aux études portées par les GeMAPIens** sur la Marne et ses affluents. Il s'agit notamment des études portées par la Métropole du Grand Paris sur les potentialités écologiques des petits cours d'une part et des grands axes (Marne) d'autre part. A un niveau plus opérationnel, la Métropole mène actuellement des études de maîtrise d'œuvre sur plusieurs tronçons du Morbras, appelés à être renaturés au cours des prochaines années.

Le Syndicat mixte d'Aménagement du Morbras a, comme la Métropole, prolongé l'étude globale du bassin du Morbras (réalisée les années précédentes) en engageant sur la partie amont du Morbras plusieurs études dont une foncière.

La CA Paris Vallée de la Marne a lancé quant à elle deux études sur la renaturation globale du ru de Chantereine et la réalisation d'un aménagement dit « Eco Parc » sur un tronçon particulier avec la création de zones humides et d'expansion des crues.

Pour l'ensemble de ces études, le Syndicat rappelle les objectifs et le cadre réglementaire du SAGE Marne Confluence et **apporte sa connaissance dans les diagnostics posés et les propositions formulées à l'occasion de comités techniques**.



A RETENIR

- 1 animation dédiée sur les sujets « milieux »
- 4 études de cas de restauration de berges de la Marne
- 1 projet d'étude d'inventaire des zones humides

Le suivi des grandes démarches

Défendre les enjeux de l'eau sur le territoire

Le Syndicat Marne Vive s'implique dans le [suivi des projets et des démarches de planification menées à des échelles supra-territoriales ou qui revêtent des caractéristiques territoriales fortes vis-à-vis des milieux aquatiques](#). L'objectif est de s'assurer que ces opérations intègrent avec justesse les enjeux liés à la Marne et à ses affluents et tiennent compte des objectifs et intentions du SAGE Marne Confluence.

Les [partenariats historiques du Syndicat avec le Cluster Eau Milieux Sols, l'association collectivités-chercheurs ARCEAU Ile-de-France et le Comité des partenaires de l'Agence Régionale de la Biodiversité d'Ile-de-France ont été reconduits](#), avec une participation active aux événements de ces organismes (assemblée générale, comité des partenaires, rencontres et groupes de travail). Le Syndicat est notamment intervenu en avril 2025 lors du forum eau et a pris part à la [célébration des 10 ans du Cluster Eau Milieux Sols](#), en novembre 2025, en tant que membre fondateur de cette association.

Le Syndicat Marne Vive a signé en juin la [charte d'engagement du nouveau Plan Départemental de l'Eau de Seine-et-Marne \(2025-2030\)](#) lors du forum départemental de l'eau ; il intègre de fait le comité départemental de l'eau de Seine-et-Marne. Le Syndicat reste également actif au sein du comité de suivi de la charte Natur'eau 77.



Figure 13 : Signature du plan départemental de l'eau de Seine-et-Marne le 6 juin 2025

Comme les années précédentes, le Syndicat a [participé à de nombreuses rencontres](#) : Comités de la Ressource en Eau de Paris Proche Couronne et de Seine-et-Marne, réunions du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes porté par l'EPTB Seine Grands Lacs, Instance Permanente de Concertation du Port de Bonneuil, comité des partenaires de la Charte de l'Arc Boisé et du Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PPAEN) portés par le Département du Val-de-Marne, démarche « Champigny 2060 » portée par l'association AQUI'BRIE sur la nappe de Champigny, Plan Départemental de Protection et de Gestion piscicole (PDPG) de Paris Proche Couronne porté par la Fédération de pêche, Forum des acteurs de l'eau d'Ile-de-France, démarche de Manifeste sur l'eau du Département de Seine-Saint-Denis et bien d'autres initiatives menées sur le territoire par des partenaires du Syndicat Marne Vive. Il s'est également impliqué dans le suivi du plan d'action opérationnel territorialisé de Paris et proche couronne, l'actualisation du Programme de mesures du bassin Seine-Normandie, les conférences des parties (COP) des départements du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis en lien avec la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique.

Par ailleurs, le Syndicat [suit avec intérêt les travaux des organismes de recherche](#) en assistant à des événements tels que le colloque annuel du PIREN Seine (programme interdisciplinaire de recherche sur l'eau et l'environnement du bassin de la Seine), le colloque annuel du programme OPUR (observatoire d'hydrologie urbaine en Ile-de-France – Leesu), les rencontres de la démarche « Inneauvation » portée par le SIAAP, ainsi que les projets de recherche en lien avec la baignade (workshop de clôture du projet Forbath lié à la surveillance de la qualité des eaux de baignade urbaines, achevé en 2025). Le Syndicat a notamment participé les 17 et 18 septembre 2025 au [colloque anniversaire des 10 ans d'OCAPI](#), programme de recherche-action sur les systèmes alimentation/excrétion et la gestion des urines et matières fécales humaines.



Figures 14 :

Participation aux 10 ans du Cluster Eau – Milieux – Sols le 20 novembre 2025 (photo du haut)

Participation aux 10 ans du programme OCAPI le 17 septembre 2025 (photo du bas)

Informer et mettre en partage

Le Syndicat s'est impliqué dans plusieurs **événements de sensibilisation du grand public** ou auprès de professionnels sur les enjeux de l'eau sur le territoire :

- Fête de la Nature à Saint-Maur-des-Fossés pour parler de la Marne et sa biodiversité le 8 juin ;
- Marne en Vogue à Bry-sur-Marne pour sensibiliser sur le thème de la qualité de l'eau et l'objectif baignade en Marne le 21 juin ;
- Inauguration des sites de baignade à Maisons-Alfort et à Joinville-le-Pont le 28 juin ;
- Big Jump (voir ci-après)

Les questions sur l'avenir de la ressource en eau, la qualité de l'eau et la baignade en Marne, l'origine des pollutions ou encore la biodiversité de la Marne sont les plus récurrentes et **témoignent d'un fort intérêt de la population pour connaître et comprendre le petit et le grand cycle de l'eau.**



Figures 15 : Inauguration des sites de baignade à Maisons-Alfort (photos de droite), à Joinville-le-Pont (photo en haut à gauche) et à Saint-Maur-des-Fossés (photo en bas à gauche)

L'objectif Baignade

Améliorer la connaissance et mobiliser le territoire autour d'un objectif fédérateur

Objectif fondateur du Syndicat et fédérateur des acteurs du territoire à travers le SAGE Marne Confluence, le sujet de la baignade alimente depuis son origine l'action du Syndicat Marne Vive. Cet engagement a trouvé sa consécration lors de l'été 2025 avec l'ouverture de 4 sites de baignade à Champigny-sur-Marne, Joinville-le-Pont, Maisons-Alfort et Saint-Maur des Fossés.

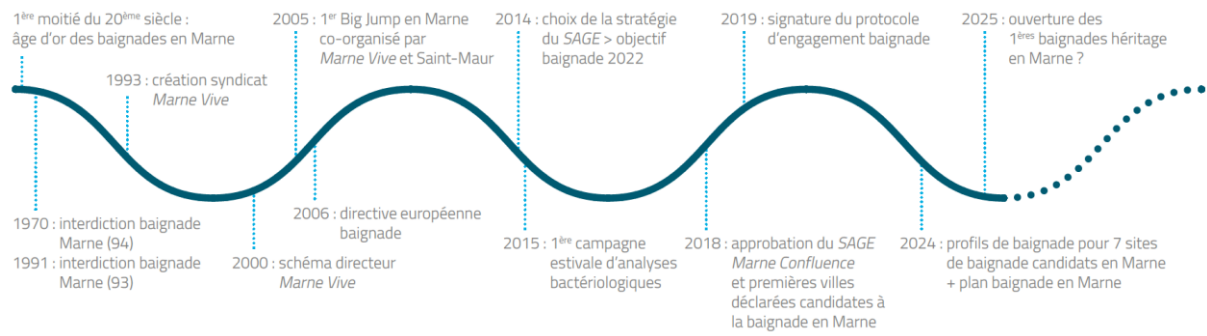


Figure 16 : Chronologie des dates marquantes pour la baignade en Marne

Ce résultat est le fruit d'un **travail partenarial exemplaire**, impliquant le Syndicat Marne Vive, les gestionnaires d'assainissement et les services de l'Etat. Les efforts d'acquisition de données, d'études et de travaux ont rendu la baignade en Marne suffisamment sûre et maîtrisée pour que les autorités accordent à nouveau l'autorisation de s'y baigner, plus de 50 ans après son interdiction. Le caractère urbain du territoire impose toutefois une organisation particulière dans la gestion des baignades, ainsi que leur surveillance, s'agissant de baignades en milieu naturel donc tributaires de multiples paramètres.

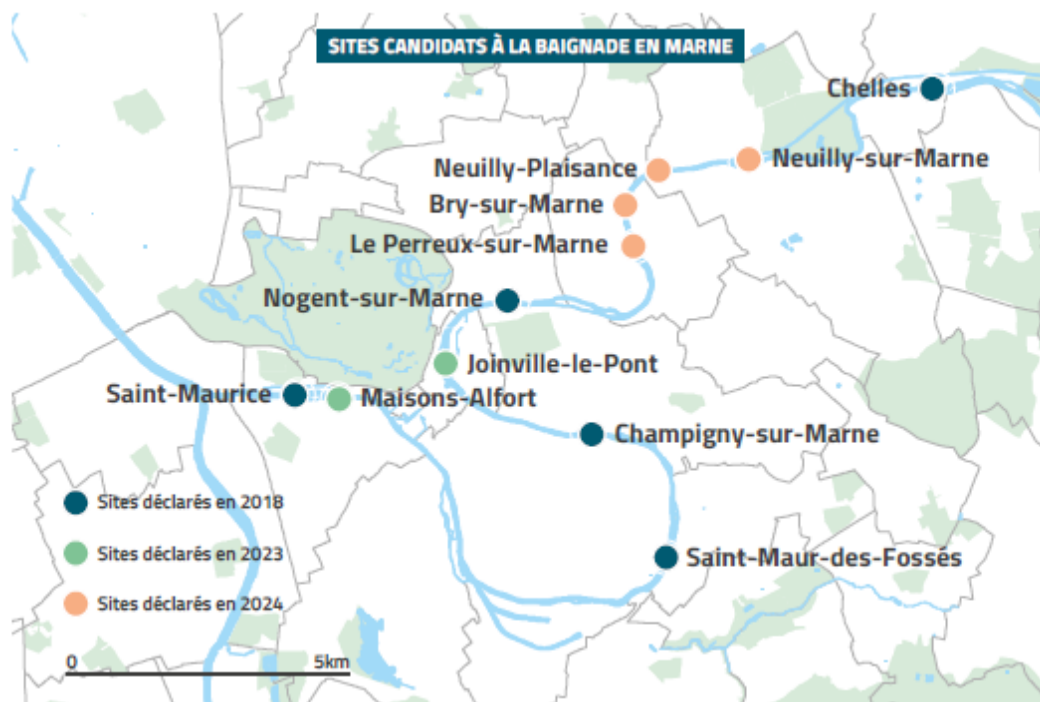


Figure 17 : Sites ouverts ou candidats à l'ouverture d'un site de baignade en Marne

Depuis 2018, le nombre de villes candidates à l'ouverture d'un site de baignade en Marne n'a cessé de croître, jusqu'à atteindre aujourd'hui **11 sites autorisés ou pressentis en Marne**.

En 2025, le Syndicat a :

- Lancé une **nouvelle étude « Elaboration et actualisation des profils de baignade »**, à la tête d'un groupement de commande composé par 7 villes et l'EPT Paris Est Marne et Bois.
- Piloté la campagne estivale 2025 sur le suivi de la qualité bactériologique en Marne, soit **près de 500 prélèvements effectués** avant analyses en laboratoire.
- Edité en avril une **plaquette intitulée « Le retour de la baignade en Marne – Un renouveau pour nos territoires »**, qui fait office de synthèse des connaissances actuelles et trace les perspectives à court et moyen terme pour la baignade.
- Accueilli une stagiaire pour une durée de 6 mois, dont les missions ont porté sur l'appui à l'identification d'outils, la définition de méthodes et la formulation de recommandations à l'attention des futurs gestionnaires de sites de baignade.
- Appuyé l'expérimentation ou le test in situ de capteurs dits « haute fréquence » de la qualité bactériologique de la Marne, notamment sur le site de Joinville-le-Pont, en collaboration avec les chercheurs et les fabricants qui développent ces solutions.
- Contribué à la dynamique collective de retour de la baignade en Seine et en Marne et au partage de ses données.



L'acquisition des connaissances sur la qualité de la Marne

Débutées en 2015, les campagnes de prélèvements bactériologiques se tiennent désormais **chaque été sur la période balnéaire, de mi-juin à mi-septembre, pour évaluer l'état de la qualité de la Marne** au regard des paramètres visés par la directive européenne baignade. Ces mesures présentent l'intérêt à la fois d'apprécier les évolutions de la qualité de la Marne dans l'espace et dans le temps, mais aussi le chemin qu'il reste à parcourir en vue d'atteindre une eau de qualité réglementaire. Ces données sont en effet essentielles pour comprendre l'impact des pollutions sur la Marne et les conditions de dégradation.

En 2025, l'acquisition de données s'est poursuivie et a été renforcée, avec 3 stations de suivi de la qualité ajoutées sur les sites candidats à la baignade de Bry-sur-Marne (SMV21), de Neuilly-Plaisance (SMV22) et sur une station intermédiaire à Saint-Maur-des-Fossés (SMV23) **portant à 25 le nombre de stations faisant l'objet de prélèvements et d'analyses en laboratoire**. La campagne 2025 s'est déroulée du 18 juin au 9 septembre, avec des prélèvements opérés 1 à 2 fois par semaine, selon si le site est candidat ou non à la mise en place d'une baignade. Ainsi ce sont à nouveau près de 500 analyses qui ont été réalisées au cours de l'été.

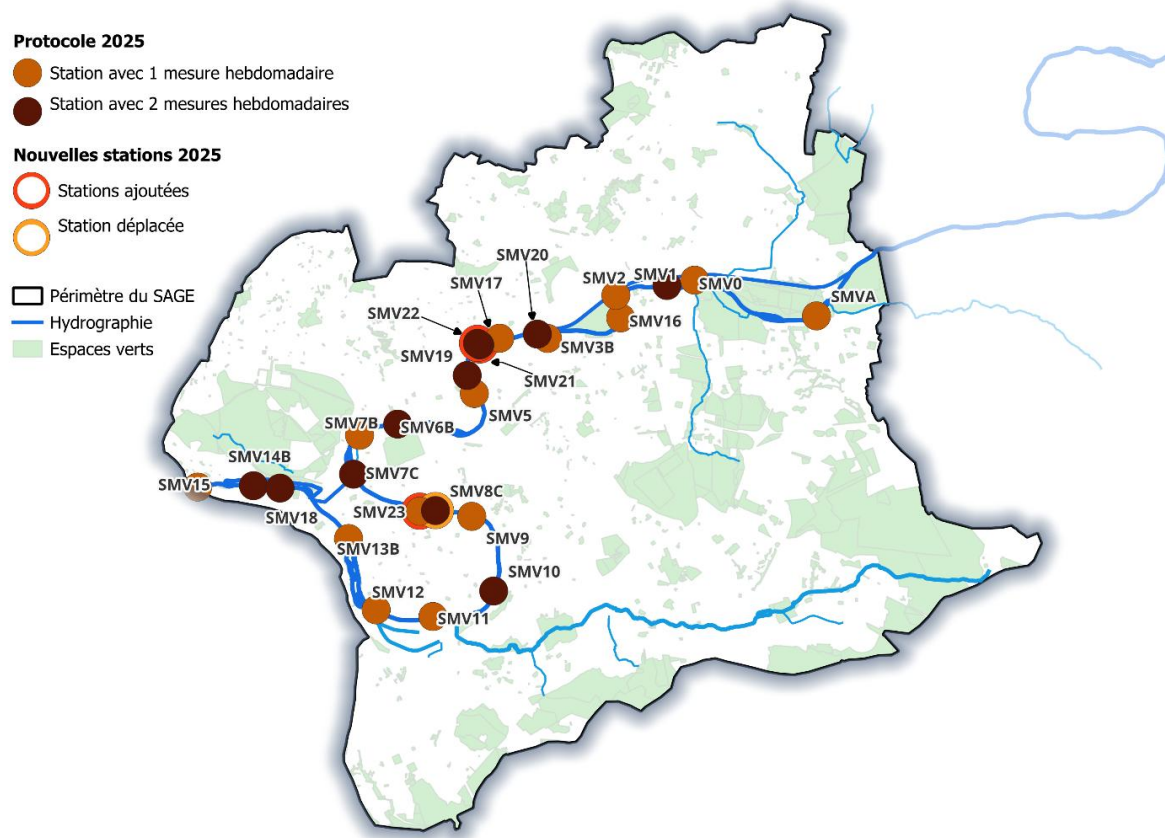


Figure 18 : Protocole de mesures bactériologiques en Marne été 2025

Concernant les 4 sites de baignade autorisés lors de l'été 2025, ils ont fait l'objet d'analyses complémentaires à celles du Syndicat. Il s'agit des analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire organisé par l'agence régionale de santé (ARS) à raison de 3 analyses hebdomadaires pendant la période d'ouverture de la baignade. Il s'agit aussi des analyses d'autosurveillance, c'est-à-dire les analyses effectuées à l'initiative du gestionnaire de baignade pour sécuriser sa prise de décision concernant l'ouverture ou la fermeture de son site.

Ces données ont permis au cours de la période estivale d'optimiser la gestion des sites de baignade et d'identifier d'éventuelles sources de pollution. Elles alimentent également les études de profils de baignade pour améliorer la compréhension de la dynamique bactériologique en Marne et permettent de mesurer les effets des actions menées sur la qualité de l'eau. Elles sont enfin partagées avec des universitaires et laboratoires de recherche, spécialistes de la microbiologie, afin de mieux comprendre l'origine des variations observées.

La poursuite des études pour amplifier et pérenniser la baignade en Marne

Lancée fin 2021, l'étude mutualisée à l'échelle du Syndicat intitulée « Préparation à la réouverture des sites de baignade : élaboration des profils de baignade et accompagnement des personnes responsables des eaux de baignade » s'est conclue fin 2024 par la remise aux collectivités concernées du profil de baignade pour leur site. Ce document est essentiel dans la procédure de déclaration d'un site de baignade auprès des autorités, pour garantir que les conditions de gestion du site de baignade sont maîtrisées.

L'étude réalisée par le Syndicat a permis d'identifier et de modéliser les sources de pollution dégradant la qualité de la Marne et d'établir un plan d'actions pour les résorber, avec les collectivités concernées et en particulier les gestionnaires d'assainissement. Toutefois, la situation ayant fortement évolué au cours des dernières années, à la faveur des travaux réalisés dans le cadre du « plan baignade », la réglementation impose de procéder à l'actualisation des profils de baignade existants, a fortiori si la qualité demeure insuffisante. En outre, 4 nouveaux sites potentiels de baignade se sont manifestés entre 2024 et 2025, qui ne bénéficient pas à ce jour d'un profil de baignade.



Figure 19 : Travaux de raccordement des bateaux du port de Joinville-le-Pont au réseau d'assainissement – EPT PEMB

Le Syndicat a donc entrepris de lancer une [nouvelle étude « Elaboration et actualisation des profils de baignade »](#), à la tête d'un groupement de commande composé par 7 villes et l'EPT Paris Est Marne et Bois (pour le compte de 4 villes), soit 11 sites de baignade.

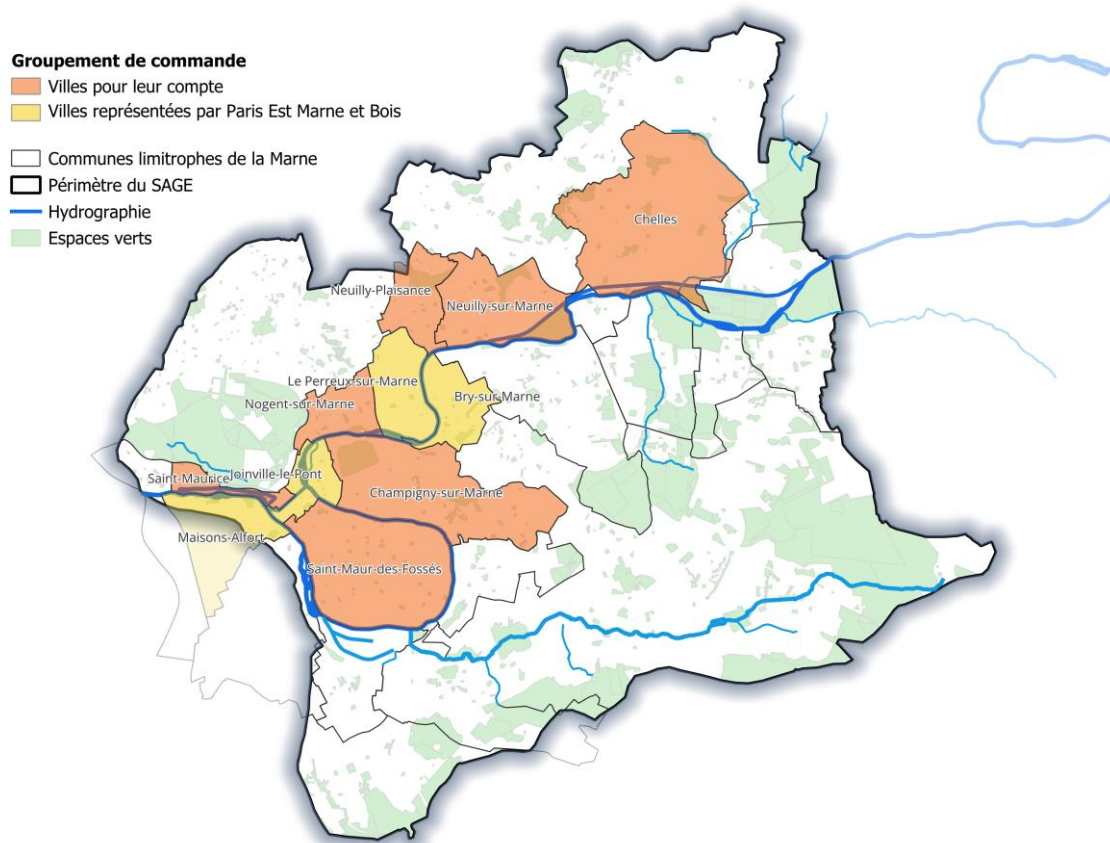


Figure 20 : Collectivités membres du groupement de commande constitué par le Syndicat en 2025

Le [comité technique](#), réuni en novembre, a lancé ce nouveau cycle d'étude, avec comme première échéance l'élaboration du profil de baignade des nouvelles villes candidates à une ouverture à l'été 2026 (ndlr : il s'agit de Neuilly-sur-Marne). L'actualisation du diagnostic relatif à la qualité de la Marne et à la hiérarchisation des rejets impactant la qualité de la Marne sera conduite au cours de l'année 2026.

Accompagnement des villes dans la gestion de leur site de baignade

L'ouverture d'un site de baignade implique de **mettre en œuvre des mesures de gestion adaptées**. Décrites dans le profil de baignade, ces mesures de gestion portent notamment sur la surveillance de la qualité de l'eau par des analyses régulières, la vérification d'indicateurs qui influencent la qualité de l'eau (pluviométrie, débit de la Marne), l'inspection visuelle du site, l'alerte en cas de pollution accidentelle.

Le Syndicat, dans son rôle de conseil, a été un facilitateur des échanges entre les gestionnaires de baignade et l'autorité sanitaire (agence régionale de santé), pour partager les protocoles de suivis mis en place et favoriser des échanges d'informations efficaces. Plusieurs réunions ont eu lieu au cours du premier semestre dans ce sens.

Le Syndicat est à l'initiative d'une réunion « pollution », organisée au début de l'ouverture des baignades (3 juillet), pour exposer le processus d'alerte et d'intervention en cas de pollution accidentelle et présenter les dispositions prises par les gestionnaires d'assainissement dans la gestion préventive et curative des pollutions issues des systèmes d'assainissement (voir détail dans la partie du rapport d'activité sur le SAGE)

Le Syndicat a également joué un rôle d'intermédiaire entre les gestionnaires de baignade en Marne et la Ville de Paris, dont les sites sont situés en aval. Cette mise en relation a permis de bénéficier des retours d'expérience de la Ville de Paris sur l'organisation de la gestion des baignades et le type d'analyse ou de capteurs pouvant être déployés pour consolider la surveillance de la qualité de l'eau.

Au niveau métropolitain, le Syndicat a pu poursuivre sa contribution au projet de reconquête des baignades en Seine et en Marne, en héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques, par la participation active aux réunions organisées conjointement par la Préfecture de Région, la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris, ou encore par les Préfectures du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis.



Figure 21 : Intervention lors du copil baignade en Seine et en Marne le 14 mai 2025

Fin 2025, fort des enseignements tirés de l'ouverture des premières baignades, le Syndicat a diffusé auprès des gestionnaires de baignade **une note de recommandation formulant des pistes de mutualisation**. Les propositions portaient notamment sur l'autosurveillance de la qualité de l'eau, le déploiement de capteurs dits « haute fréquence », le partage automatisé de données et d'informations, la sensibilisation. Ces propositions ont été discutées avec les gestionnaires de baignade en janvier 2026 et ont permis d'engager des collaborations.



Figures 22 : Rejets en Marne par temps de pluie (photo de gauche) et par temps sec (photo de droite)



Figure 23 : Pollution aux hydrocarbures signalée par le Syndicat en juillet 2025 – Intervention des sapeurs-pompiers

La sensibilisation, le partage de l'objectif et les engagements collectifs

L'ouverture de baignades en Marne lors de l'été 2025, un demi-siècle après avoir été interdite, a été un formidable coup de projecteur sur la question de la qualité de l'eau. La presse a fait l'écho des inaugurations de baignade et des événements tels que le Big Jump, contribuant à intéresser le grand public aux conditions permettant la baignade en Marne et aux actions portées à différents niveaux.

Le Syndicat Marne Vive s'est de nouveau associé aux « BIG JUMP » organisés le 13 juillet à Saint-Maur-des-Fossés, Champigny-sur-Marne et Neuilly-sur-Marne. L'engouement des habitants et des élus locaux était particulièrement fort, avec des conditions réunies pour se jeter à l'eau.

Le Syndicat a répondu aux questions des habitants, aux côtés de nombreux partenaires présents sur des stands de sensibilisation (gestionnaires d'assainissement, producteurs d'eau potable, fédération de pêche, etc.). L'occasion de présenter les avancées en matière de qualité de l'eau, de sensibiliser sur les efforts qui restent à produire par chacun (collectivités, individus) et de rappeler que l'objectif baignade est un objectif fédérateur qui profite à tous : autres pratiquants d'activités nautiques, producteurs d'eau potable, biodiversité aquatique.



Figures 24 : Big Jump à Neuilly-sur-Marne (photo de gauche) et à Saint-Maur (photo de droite)



A RETENIR

Plus de 30 ans d'engagement du SMV en faveur de la baignade

11 sites candidats à l'ouverture d'une baignade

4 sites de baignade autorisés lors de l'été 2025

25 points de suivi bactériologique en Marne

Près de 500 analyses de la qualité de l'eau

3 Big Jump organisés en Marne

L'ANNEE 2025 EN CHIFFRES

9 membres

Environ 1,3 M d'habitants sur le territoire du Syndicat

Près de 40 km de Marne et 4 affluents

Equipe de 7 agents dont 2 recrutements

Analyses au regard du SAGE :

3 documents d'urbanisme – 13 Dossiers Loi sur l'Eau

4^{ème} Contrat Marne Confluence 2025-2030 :

33 signataires – 121 actions – 365 Mn € prévus

27 projets « pluvial – désimperméabilisation » subventionnés

Plus de 50 000 m² de surfaces déconnectées des réseaux

4 esquisses en cours sur les berges de Marne

4 sites de baignade en Marne autorisés

3 événements Big jump

Près de 500 analyses de la qualité bactériologique de la Marne

828 kg de déchets flottants identifiés et ramassés

ASPECTS FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS

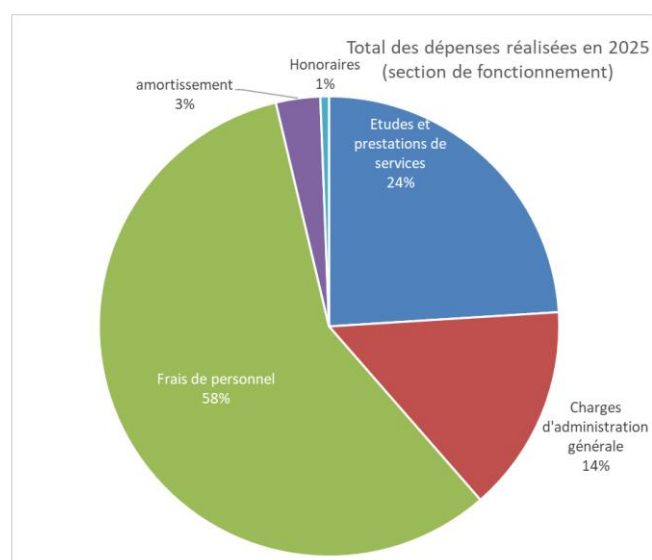
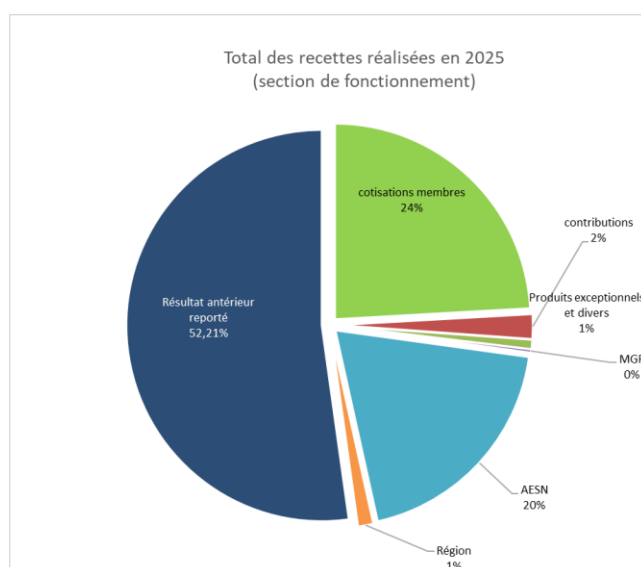
Bilan financier 2025

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	109 793,08€	1 889 810,31€
DEPENSES	8 884,80€	732 035,47€
EXCEDENT / RESULTAT	100 908,28€	1 157 774,84 €

Détail des recettes et des dépenses de fonctionnement

ETAT DES RECETTES 2025	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	réalisé 2025 (€)
cotisations membres	455 590,00
contributions	38 463,00
subventions AESN	365 563,00
subvention Région	24 000,00
subvention MGP	5 000,00
versements villes baignade	0,00
excédent antérieur reporté	986 600,78
produits exceptionnels et divers	14 593,53
total recettes	1 889 810,31

ETAT DES DEPENSES 2025	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	réalisé 2025 (€)
Etudes	175 767,93
Prestations de service	38 757,57
Matériels et fournitures	6 604,43
Locations mobilières et immobilières	
Charges locatives	11 826,26
Primes d'assurances	1 062,97
Honoraires	4 410,00
Documentation technique et générale	905,00
Formation professionnelle (frais de colloques et séminaires)	9 007,89
Annonces et insertion	864,00
Catalogues et imprimés et publications	1 506,00
Frais de transports et de mission	601,20
Frais de réception	4 046,76
Frais d'affranchissement	1 213,26
Concessions, brevets et licences	2 895,40
Cotisations (associations)	27 107,79
Frais de personnel	422 366,32
Frais financiers	0,72
Amortissement	22 801,97
Total dépenses	732 035,47



Détail des recettes et des dépenses d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Réalisé	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Réalisé
Excédent 2024 reporté	86 991,11€		
Frais d'études	18 013,00€		
Autres installations matériel et outillage technique	2 843,00€		
Amortissement : matériel de bureau et informatique	851,97€	Matériel de bureau et informatique	8 884,80€
Amortissement : mobilier	1 094,00€		
TOTAL	109 793,08€	TOTAL	8 884,80€

Décisions prises lors des comités syndicaux de 2025

SEANCE DU 10 JANVIER

- RAPPORT N°1 - VOTE – ELECTION DU/DE LA PRESIDENT(E) DU COMITE SYNDICAL
- RAPPORT N°2 – VOTE : APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024
- RAPPORT N°3 - COMMUNICATION DES ARRETES PRIS PAR MONSIEUR LE VICE PRESIDENT
- RAPPORT N°4 – VOTE – DELEGATION DE POUVOIRS DU COMITE SYNDICAL AU/A LA PRESIDENT(E) DU SYNDICAT
- RAPPORT N°5 - VOTE - DESIGNATION DU REPRESENTANT DU SYNDICAT MARNE VIVE POUR SIEGER A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)
- RAPPORT N°6 - COMMUNICATION - RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023 DU SYNDICAT MARNE VIVE
- RAPPORT N°7 - VOTE - RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION « ARCEAU » POUR L'ANNEE 2025
- RAPPORT N°8 - VOTE - RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU CLUSTER « EAU-MILIEUX-SOLS » POUR L'ANNEE 2025
- RAPPORT N°9- VOTE : RENOUELEMENT DE LA PARTICIPATION DU SYNDICAT MARNE VIVE POUR L'ANNEE 2025 AU COMITE DES PARTENAIRES DE L'AGENCE REGIONALE POUR LA BIODIVERSITE
- RAPPORT N°10 - VOTE : APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ETUDE « CAMPAGNE DE MESURES BACTERIOLOGIQUES EN MARNE POUR L'ETE 2025 »

SEANCE DU 7 MARS

- RAPPORT N°1 – VOTE : APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 10 JANVIER 2025
- RAPPORT N°2 – VOTE – AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025
- RAPPORT N°3 - AVIS SUR LE COMPTE DE GESTION 2024 PRESENTE PAR LA COMPTABLE PUBLIQUE
- RAPPORT N°4 - VOTE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024
- RAPPORT N°5 – VOTE - APPROBATION DE L'AFFECTATION DEFINITIVE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET DU SYNDICAT MARNE VIVE
- RAPPORT N°6 - VOTE – APPROBATION DU TAUX ET DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DES MEMBRES ET NON MEMBRES POUR L'ANNEE 2025
- RAPPORT N°7 – PRESENTATION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025
- RAPPORT N°8 - VOTE : DONNE MANDAT AU CIG PETITE COURONNE POUR L'ENGAGEMENT D'UNE CONSULTATION EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES
- RAPPORT N°9 - VOTE : APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ETUDES PREPARATOIRES ET LES ETUDES RELATIVES A LA MODIFICATION/REVISION DU SAGE
- RAPPORT N°10 - VOTE : APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CAMPAGNE DE LOCALISATION DE DECHETS FLOTTANTS ET NETTOYAGE
- RAPPORT N°11 - VOTE : AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) ARRETE PAR L'EPT GRAND PARIS SUD EST AVENIR

SEANCE DU 25 MARS

RAPPORT N°1 – VOTE : APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 7 MARS 2025
RAPPORT N°2 - COMMUNICATION DES ARRETES PRIS PAR MONSIEUR LE PRESIDENT
RAPPORT N°3 - VOTE - APPROBATION DU PROGRAMME PREVISIONNEL D' ACTIONS 2025
RAPPORT N°4 - VOTE - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2025
RAPPORT N°5 – VOTE : MISE EN PLACE DE LA DEMATERIALISATION DE LA SIGNATURE DES BORDEREAUX DE TITRES DE RECETTES ET DES MANDATS DE DEPENSES DANS LE CADRE DE LA TELETRANSMISSION AU SERVICE DE GESTION COMPTABLE ET A LA PREFECTURE
RAPPORT N°6 – VOTE : APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ D'ETUDE
RAPPORT N°7 – VOTE : AUTORISATION DE LA DEMANDE D'AIDES FINANCIERES POUR L'ETUDE
« ACCOMPAGNEMENT A LA REOUVERTURE DES SITES DE BAINNADE : ELABORATION ET ACTUALISATION DES PROFILS DE BAINNADE »
RAPPORT N°8 – INFORMATION : PROJET DE CONTRAT EAU ET CLIMAT TRAME VERTE ET BLEUE 2025-2030 ET PROPOSITION D' ACTIONS A INSCRIRE PAR LE SYNDICAT MARNE VIVE
RAPPORT N°9 – INFORMATION : LANCEMENT DE L'ETUDE « MISSION D'EXPERTISE ET DE CONSEIL SUR L'ENTRETIEN ECOLOGIQUE DES BERGES ET L'AMENAGEMENT ECOLOGIQUE DES BERGES DE MARNE SUR LE TERRITOIRE MARNE CONFLUENCE »

SEANCE DU 13 JUIN

RAPPORT N°1 – VOTE : APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 25 MARS 2025
RAPPORT N°2 - COMMUNICATION DES ARRETES PRIS PAR MONSIEUR LE PRESIDENT
RAPPORT N°3 - VOTE : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2024 DU SYNDICAT MARNE VIVE
RAPPORT N°4 - VOTE : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX
RAPPORT N°5 – VOTE : APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ D'ETUDE
RAPPORT N°6 - VOTE – APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ECHANGE ET L'EXPLOITATION DE DONNEES DANS LE CADRE DU SOUS-GROUPE DE TRAVAIL « AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE CONCERNANT LA QUALITE BAINNADE DE LA SEINE ET DE LA MARNE » AVEC LA VILLE DE PARIS
RAPPORT N°7 – VOTE : CREATION D'UN EMPLOI
RAPPORT N°8 - VOTE : APPROBATION DU PROGRAMME DE L'OPERATION « BIG JUMP » 2025
RAPPORT N°9 - VOTE : APPROBATION DU PROJET DE CONTRAT MARNE CONFLUENCE 2025-2030
RAPPORT N°10 – INFORMATION – MARCHÉ « LOCALISATION DES ZONES D'ACCUMULATION DES DECHETS FLOTTANTS SUR LA MARNE ET NETTOYAGE »

SEANCE DU 5 DECEMBRE

RAPPORT N°1 – VOTE : APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 13 JUIN 2025
RAPPORT N°2 - COMMUNICATION DES ARRETES PRIS PAR MONSIEUR LE PRESIDENT
RAPPORT N°3 - VOTE : APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE AVEC LE CIG
RAPPORT N°4 - VOTE : MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTE (ARTICLE 4 DU DECRET N2011-1474)
RAPPORT N°5 - VOTE – APPROBATION DU TAUX ET DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DES MEMBRES ET NON MEMBRES POUR L'ANNEE 2026
RAPPORT N°6 – VOTE : PRESENTATION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026
RAPPORT N°7 – VOTE : APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2025
RAPPORT N°8 - VOTE - RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION « ARCEAU » POUR L'ANNEE 2026
RAPPORT N°9 - VOTE - RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU CLUSTER « EAU-MILIEUX-SOLS » POUR L'ANNEE 2026
RAPPORT N°10- VOTE : RENOUELEMENT DE LA PARTICIPATION DU SYNDICAT MARNE VIVE POUR L'ANNEE 2026 AU COMITE DES PARTENAIRES DE L'AGENCE REGIONALE POUR LA BIODIVERSITE
RAPPORT N°11 – VOTE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE POSTE D'ANIMATION THEMATIQUE « MILIEUX – RESSOURCE »
RAPPORT N°12 – INFORMATION – QUALITE EAU ET FOCUS OBJECTIF BAINNADE

Décisions prises lors de la Commission Locale de l'Eau du 15 mai 2025

Point n°1 : vote - ordre du jour de la CLE du 15 mai 2025

Point n°2 : vote - élection de la présidence de la commission locale de l'eau

Point n°3 : vote - procès-verbal de la CLE du 13 décembre 2024

Point n°4 : débat et vote - modification n°2 des règles de fonctionnement de la commission locale de l'eau

Point n°5 : vote - bilan 2024 de l'animation du SAGE

Point n°6 : vote - avis de la Commission Locale de l'Eau sur le projet de Contrat Eau et Climat-Trame verte et bleue 2025-2030

Point n°7 : vote - avis sur le Plan Départemental de l'Eau de Seine-et-Marne et la charte d'engagement

Point n°8 : information - contribution à la consultation sur l'avenir de l'eau et les enjeux du bassin Seine-Normandie

Point n°9 : information - réunion de lancement de l'étude de connaissance de la nappe éocène du Valois le 11 mars

Point n°10 : information – bilan-évaluation du SAGE

Point n°11 : information – révision du SAGE de l'Yerres

Les marchés suivis en 2025

N° marché	Objet et nature des marchés	Montant du marché (TTC)	Durée marché	Titulaire	Montant réalisé (TTC) en 2025	Aide financière
2023-01	Campagne de mesures bactériologiques en Marne	85 992€ annuel maximum	2023/2024/2025	CD 94	76 346,43€	- 80% AESN (base : 146 548€ pour 2 ans)
2024-01	Localisation des zones d'accumulation de déchets flottants sur la Marne et nettoyage	48 000€ maximum annuel	2024/2025/2026	Au Fil de l'Eau	24 569,10€	
2025-01	Accompagnement à la réouverture des sites de baignade : élaboration et actualisation des profils de baignade	372 948,00€ maximum	2025 - 2028	Prolog INGENIERIE	36 912,00€	- 80% AESN (base 298 359€)
2023-03	Prestations d'accompagnement et de conseil juridiques	Lot 1 : 12 000€ maximum Lot 2 : 60 000€	2023/2024/2025	Lot 1 : Cabinet Landot & Associés Lot 2 : Cabinet Paillat-Conti-Bory	Lot 1 : 0€ Lot 2 : 4 410€	
2024-05	Mission d'expertise et de conseil sur l'entretien et l'aménagement écologique de berges de Marne sur le territoire Marne Confluence	Lot 1 : 140 000€ Lot 2 : 40 000€	2025 – 2027/2028	Hydrosphère	37 940,40€	

ANNEXE 1: LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU SAGE MARNE CONFLUENCE

Les 6 objectifs généraux structurant le PAGD

Objectif général 1 : réussir l'impérieuse intégration de l'eau, des milieux et des continuités écologiques dans la dynamique de développement à l'oeuvre sur le territoire Marne Confluence

Objectif général 2 : améliorer la qualité de toutes les eaux du territoire Marne Confluence de façon à permettre le retour de la baignade en Marne en 2022, sécuriser la production d'eau potable et atteindre les exigences DCE*

Objectif général 3 : renforcer le fonctionnement écologique de la Marne en articulation avec son identité paysagère et la pratique équilibrée de ses usages

Objectif général 4 : reconquérir les affluents et les anciens rus, avec une exigence écologique et paysagère pour en favoriser la (re)découverte et l'appropriation sociale

Objectif général 5 : se réapproprier les bords de Marne et du Canal de Chelles pour en faire des lieux attractifs et concrétiser le retour de la baignade en 2022, dans le respect des identités paysagères et des exigences écologiques

Objectif général 6 : coordonner, outiller et mobiliser les acteurs institutionnels, les usagers de l'eau et la population pour assurer la réussite du SAGE

* Directive Cadre sur l'Eau



Syndicat Marne Vive
Hôtel de Ville
Place Charles-de-Gaulle
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

01 45 11 65 72
www.marne-vive.com
www.sage-marne-confluence.fr